

Université de Montréal

COMPRENDRE LES MOTIFS DU RECOURS AUX PLATEFORMES NUMÉRIQUES
PAR LES VICTIMES D'INCONDUITES SEXUELLES

par
Alex Thibault

École de criminologie, Faculté des arts et des sciences

Travail dirigé présenté en vue de l'obtention du grade de
Maîtrise en Criminologie, Option Sécurité intérieure

Décembre, 2022
© Alex Thibault, 2022

RÉSUMÉ

Le but de cette recherche est de comprendre les motifs du recours aux plateformes numériques par les victimes d'inconduites sexuelles, lors de la vague de dénonciations sur Instagram de l'été 2020, spécifique à la province québécoise. L'analyse des dénonciations en ligne dans cette recherche diffère de l'angle habituellement utilisé, puisque cette fois, plutôt que de voir uniquement les publications des victimes comme des témoignages, le lien sera fait avec l'activisme numérique. Un activiste numérique est quelqu'un qui utilise les ressources numériques pour participer activement à une cause, soit en partageant de l'information sur cette cause-là sur les réseaux sociaux, soit pour créer des événements militants en ligne ou bien pour organiser un événement militant qui se déroulera hors-ligne (Earl et al., 2010). La recherche débutera par un bref survol de la littérature sur les agressions sexuelles, l'activisme, féministe et numérique, ainsi que sur les vagues de dénonciations précédentes. Le réseau Instagram et son utilisation lors de l'été 2020 vont également être abordés pour permettre une compréhension des données recueillies. Celles-ci vont provenir de deux vignettes d'échantillon, qui permettront d'atteindre les objectifs de recherche. Tout d'abord, les publications de la page *victimsvoces.montreal*, l'une des pages Instagram créées dans la vague de dénonciation, seront analysées. Par la suite, des entretiens semi-dirigés vont être réalisés avec six victimes d'agression sexuelle ayant dénoncé dans la vague de l'été 2020 au Québec. En plus de l'objectif principal, les données recueillies permettront d'aborder le point de vue d'une victime sur les différentes manières de porter plainte pour agression sexuelle, de comprendre le contexte entourant sa victimisation et aussi de comprendre son utilisation des réseaux sociaux et des pages Instagram. Les différents thèmes analysés permettront de faire des liens avec des problématiques, des stéréotypes et des injustices encore présentes dans notre société, ce qui rejoint totalement ce que veulent dénoncer les activistes. Les résultats indiquent par exemple, l'importance de l'entourage pour une victime ainsi que la perception qu'elle a du système de justice, qui ont un impact direct sur sa motivation à dénoncer sur les réseaux sociaux. La possibilité de faire une publication anonyme a également un effet sur le désir des victimes à dénoncer.

Mots-clés : Vague de dénonciation, Instagram, agressions sexuelles, militantisme, vigilantisme, activisme féministe, activisme numérique.

ABSTRACT

The purpose of this research is to understand the reasons for the use of digital platforms by victims of sexual misconduct, during the wave of denunciations on Instagram in the summer of 2020, specific to the province of Quebec. The analysis of online denunciations in this research differs from the angle usually used, because this time, rather than seeing only the publications of victims as testimonies, a link will be made with digital activism. A digital activist is someone who uses digital resources to actively participate in a cause, either by sharing information about this cause on social networks, or to create activist events online or to organize an event. activist that will take place offline (Earl et al., 2010). The research begins with a brief overview of the literature on sexual assault, activism, feminist and digital, as well as previous waves of denunciations. The Instagram network and its use during the summer of 2020 will also be discussed to allow an understanding of the data collected. These are from two samples that will help achieve the research objectives. First, the publications of *victimsvoces.montreal*, one of the Instagram pages created in the wave of denunciation, will be analyzed. Subsequently, semi-structured interviews will be done with six victims of sexual assault who reported in the wave of summer 2020 in Quebec. In addition to the main objective, the data collected will make it possible to address a victim's point of view on the different ways of filing a complaint for sexual assault, to understand the context surrounding his victimization and also to understand his use of social networks and Instagram pages. The analyse of the different themes will make it possible to make links with issues, stereotypes and injustices still very present in our society, which is in line with the exact thing activists want to denounce. The results indicate the importance of the entourage for a victim, as well as their perception of the justice system, which have a direct impact on their motivation to denounce on social networks. The possibility of making an anonymous publication also has an effect on the desire of victims to report.

Keywords: Wave of denunciation, Instagram, sexual assault, sexual harassment, activism, vigilantism, feminist and digital activism.

TABLE DES MATIERES

Résumé	iii
Abstract.....	iv
Remerciements.....	vii
1. Introduction	1
2. Revue de littérature.....	3
2.1 Description du phénomène	3
2.1.1 Les inconduites sexuelles	3
2.1.2 L’activisme féministe en ligne.....	6
2.1.3 Les vagues de dénonciations d’agressions sexuelles	12
2.2 Cadre théorique.....	14
2.3 Problématique	17
3. Méthodologie.....	20
3.1 Méthodologie qualitative.....	20
3.2 Instagram.....	20
3.3 Avantages et limites de l’étude.....	21
3.3.1 Partie 1 – Documentation de la page <i>victimsvoces.montreal</i>	21
3.3.2 Partie 2 – Entretiens <i>semi-dirigés</i>	22
3.4 La stratégie d’analyse.....	23
3.4.1 Classification des motifs de dénonciations	23
3.4.2 Partie 1 – Documentation de la page <i>victimsvoces.montreal</i>	25
3.4.3 Partie 2 - Entretiens qualitatifs <i>semi-dirigés</i>	28

4.	Résultats et Analyse.....	31
4.1	Motifs de dénonciations	31
4.1.1	Partie 1 : Analyse de la page <i>victimsvoces.montreal</i>	31
4.1.2	Partie 2 : Analyse des verbatims des entretiens semi-dirigés	33
5.2	Thématiques.....	39
4.2.1	L'utilisation des réseaux sociaux	40
4.2.2	L'entourage	42
4.2.3	Cyberharcèlement.....	46
4.2.4	L'anonymat	47
5.2.5	Le système judiciaire	49
4.2.6	Perception de la vague de dénonciation de l'été 2020	54
5.	Discussion.....	58
5.1	Le contexte de la victimisation	58
5.2	Les différentes manières de porter plainte	60
5.3	L'utilisation des réseaux sociaux et des pages de dénonciations Instagram ..	63
5.4	Les motifs des victimes d'inconduites sexuelles à dénoncer en ligne	68
6.	Conclusion.....	71
7.	Références	73
8.	Annexes.....	79
	Annexe 1 :	79
	Annexe 2 :	79
	Annexe 3 :	80

REMERCIEMENTS

Quelques remerciements, puisque je n'aurais pas pu accomplir cette recherche sans l'aide de plusieurs personnes.

Tout d'abord, merci à mon directeur, Samuel Tanner, de m'avoir soutenu tout au long du processus et m'avoir aidé à y voir plus clair à de nombreuses occasions. Malgré votre horaire incroyablement rempli, vous avez toujours pris le temps de me donner plusieurs commentaires constructifs, répondre rapidement à mes interrogations et m'expliquer avec patience et justesse les notions et théories qui m'étaient nécessaires à la réalisation de ce travail.

Un énorme merci aux 6 femmes ayant acceptées de faire les entretiens avec moi et de vous êtes autant ouvertes sur votre expérience, me permettant ainsi d'avoir des données riches et authentiques pour cette recherche. Sans vous, cette recherche n'aurait pas pu avoir lieu.

Merci à ma mère, Denyse, et à mon père, Réjean, de m'avoir toujours soutenu, et ce, de différentes manières. Vous avez toujours été très présents pour moi dans mes études, et je n'aurais pas été en mesure de terminer en 2022 sans vous. Merci maman pour tes heures de lecture et de corrections qui m'ont permis de remettre un travail d'une plus grande qualité. Merci aussi à grand-maman et mamie, vous m'avez toujours encouragée et j'aurais aimé que vous soyez là aujourd'hui pour voir le résultat final.

Merci à Jordan pour tes encouragements et également à ta grande patience lors de mes moments de découragement. Ne reste plus qu'à célébrer avec les meilleurs *ramens!* Merci à Romane, ma chère amie qui m'a accompagnée durant mon parcours universitaire et qui a toujours été là pour moi. On se voit bientôt pour notre petit *vino* de jasette! Merci à ma cousine Caro, ton soutien à distance m'a toujours été très précieux et nos fous rires m'ont donné beaucoup de courage. J'ai déjà hâte à notre prochaine dégustation de dragées surprises! Merci aussi à Wassim, tu as été un merveilleux collègue de maîtrise, toujours prêt à m'aider. La « solitude de rédaction » a certainement été beaucoup moins présente grâce à toi. Quel plaisir de déposer mon travail dirigé la même semaine que toi!

Merci à tous !

1. INTRODUCTION

Les violences à caractère sexuel sont au cœur d'un grand nombre de recherches en science sociale. Un type de crime parmi les plus étudiés, mais un thème encore très tabou lorsqu'il est temps d'en parler en société. Les femmes sont majoritairement plus à risque que les hommes de subir de la violence conjugale ainsi que des agressions et du harcèlement sexuel au cours de leur vie, en plus d'être davantage ciblées par le trafic sexuel. Il y a de plus en plus de prévention qui est faite et les citoyen.ne.s sont davantage conscient.e.s qu'il s'agit d'un problème de société. Les vagues de dénonciations des dernières années ont contribué à cet éveil, ainsi les motivations et les impacts de celles-ci sont encore étudiés aujourd'hui dans le but de comprendre ce qui pourrait réduire ce type de violence basée sur le genre. Le livre de la journaliste Améli Pineda « Que reste-t-il de #MoiAussi ? » paru en octobre 2022 fait un retour cinq ans plus tard sur la couverture médiatique et les impacts que la vague de dénonciations a eus au Québec. Plusieurs médias ont alors fait le point sur cette question, tel que le Devoir avec des entrevues pour relever « La pertinence de #MoiAussi aujourd'hui » (DuSablón, Forest, Balthazard, 2022). Malgré le positif de la vague qui a permis de mettre en lumière plusieurs problématiques sociétales entourant les agressions sexuelles, tout n'est pas résolu. C'est ce que mentionne l'étudiante en criminologie et victimologie Juliette Bélanger-Charpentier dans l'article du devoir « Plus de vigilance, plus éduqués aussi sur certains enjeux par rapport aux violences à caractère sexuel. Cela dit, il reste encore énormément de travail à faire. Beaucoup de structures à mettre en place qui ne font pas que répondre après le problème, donc une fois que la violence a été commise. » (DuSablón, Forest, Balthazard, 2022).

Une autre vague de dénonciation a d'ailleurs eu lieu à l'été 2020 sur Instagram, particulièrement au Québec, soulevant de nouveaux enjeux en lien avec les agressions sexuelles. Cette recherche permettra de comprendre quelles sont les motivations pour ces victimes d'inconduites sexuelles d'utiliser les plateformes numériques. L'analyse des publications d'une des nombreuses pages de dénonciations Instagram ainsi que la réalisation de six entretiens semi-dirigés avec des victimes ayant dénoncé durant cette vague, vont permettre d'atteindre cet objectif de recherche. D'autres objectifs plus spécifiques aideront à la compréhension du phénomène des dénonciations ainsi qu'au

contexte de victimisation, créant ainsi des thématiques qui seront considérées avec les motifs principaux qui vont ressortir à la suite de l'analyse des résultats.

La recherche débute par un bref survol de la littérature sur les agressions sexuelles, l'activisme, féministe et numérique, ainsi que sur les vagues de dénonciations précédentes. Le réseau Instagram et son utilisation lors de l'été 2020 vont également être abordés pour permettre une compréhension des données recueillies. Après cet état des lieux, la problématique sera présentée, tout en incluant les objectifs de recherche. Ensuite, une section méthodologique décrira la cueillette de données grâce aux deux vignettes d'échantillon. Par la suite, les résultats ainsi que leurs analyses seront présenté.e.s ensemble dans la même section et la section suivante de discussion permettra d'élargir un peu plus la réflexion. Finalement, la conclusion, ainsi que les annexes et la bibliographie, complèteront ce travail.

2. REVUE DE LITTÉRATURE

2.1 Description du phénomène

2.1.1 Les conduites sexuelles

Définition

Les conduites sexuelles comprennent plusieurs actes, par exemple tous les actes d'agressions sexuelles. Cependant, la catégorie de l'inconduite est encore difficile à délimiter, puisque certaines définitions englobent seulement les actes qui forcent physiquement une victime à avoir une relation sexuelle, mais d'autres définitions englobent plutôt l'ensemble des situations où le consentement de la victime à l'acte sexuel était absent (Cortoni et Pham, 2017). Les conduites sexuelles englobent également des actes qui ne sont pas encore reconnus comme criminels, mais qui sont tout de même dommageables pour les victimes et qui persistent dans la société. Il s'agit d'un sujet abordé par Me Audrey Roy-Cloutier dans La Presse (2020) : « entre adultes, un propos à connotation sexuelle ou une invitation non sollicitée à un rapport sexuel, ce n'est pas une infraction criminelle. Certainement une inconduite sexuelle répréhensible socialement, mais pas à la chambre criminelle. Si le même commentaire est adressé à une personne de moins de 16 ans, on tombe peut-être dans une incitation à des contacts sexuels, une infraction criminelle, précise-t-elle en ajoutant que « la ligne n'est pas toujours facile à tracer » (Trudel, 2020). Les crimes sexuels sont des crimes où les limites restent floues et où autant de préjugés existent envers les victimes qu'envers les agresseurs, selon la récente recherche de Franca Cortoni et Thierry H. Pham en 2017. Par exemple, les auteur.e.s de ces actes ne sont pas des êtres antisociaux incapables d'avoir des relations sexuelles de façon naturelle, mais plutôt des hommes, en grande majorité, qui sont devenus actifs sexuellement tôt dans leur vie et qui continuent de l'être (Cortoni et Pham, 2017). Une plus grande éducation sexuelle ainsi que sur la définition de ce qu'est une inconduite sexuelle permettrait à la population d'être plus sensibilisée à ce problème. Cela pourrait permettre de cesser les préjugés envers les victimes pour arrêter de les blâmer pour le crime qu'elles subissent, tout en sanctionnant adéquatement les auteur.e.s de ces crimes (Ridde, Dagenais et Daigneault, 2019). D'ailleurs, les agressions sexuelles devraient également faire partie des problèmes de santé

globale selon Ridde, Dagenais et Daigneault (2019) étant donné les conséquences qu'un tel crime a sur une grande proportion de la population.

Processus judiciaire dans les cas d'agression sexuelle

Malgré le consensus autour du fait que l'agression sexuelle est un problème qui doit être dénoncé et que les agresseur.e.s doivent être puni.e.s, il existe encore un manque d'efficacité du seul système qui vise à arrêter de tel.le.s individu.e.s, soit notre système de justice (Clark, 2010). « It is well known that many victims choose not to report the crimes of sexual violence committed against them. For those who choose to report and go through the trial process, sexual assault complainants have frequently experienced the criminal justice system as a place that retraumatizes and even harms them » (Haskell, et Randall, 2019, p.5). Il existerait encore des préjugés envers les victimes, croyant que celles-ci mentent au sujet de leur agression et que leur parole est toujours remise en doute dans le processus (Clark, 2010, p.35). Comme mentionné plus bas dans le paragraphe sur la victimisation, la victime a déjà une propension à se sentir coupable de ce qui est arrivé. Le système de justice tend à leur faire ressentir encore plus de honte et de culpabilité (Clark, 2010, p.34).

Victimisation dans les cas d'agression sexuelle

Il y a encore des préjugés auxquels une victime d'agression sexuelle devrait correspondre pour être une victime « parfaite » : se souvenir parfaitement des détails de son agression, avoir exprimé clairement son absence de consentement, avoir résisté physiquement et/ou verbalement et ne pas avoir de contact avec l'agresseur.e (Haskell, et Randall, 2019, p.8). En plus de la mention de symptômes post-traumatiques suite à l'agression par Littleton, Axsom et Grills-Taquechel (2009, p.40), Haskell et Randall donnent eux aussi dans leur étude les impacts d'une victimisation d'agression sexuelle :

- shock and anger;
- fear and anxiety;
- hyper-alertness/hypervigilance;
- irritability and anger;
- disrupted sleep, nightmares;
- rumination and other reliving responses;
- increased need for control;
- tendency to minimize or deny the experience as a way of coping;
- tendency to isolate oneself;
- feelings of detachment;
- emotional constriction;
- feelings of betrayal;
- a sense of shame.

(Haskell, et Randall, 2019, p.9)

Il existe aussi beaucoup de littérature sur la revictimisation : « Approximately two of three individuals who are sexually victimized are revictimized » (Classen, Palesh, Aggarwal, 2005). De plus, il y a beaucoup d'informations sur les facteurs qui ont tendance à augmenter les risques que la revictimisation se produise ; par exemple un individu ayant subi des abus durant l'enfance serait davantage à risque d'être à nouveau une victime d'agression sexuelle. De plus, les victimes qui ne se sont pas avouées à elles-mêmes avoir subi une agression ont tendance à subir davantage d'impacts négatifs liés à leur victimisation et sont même plus à risque de subir une nouvelle agression (Littleton, Axsom et Grills-Taquechel, 2009).

Certains appellent également ce qui se produit pour une victime dans le processus judiciaire comme étant une revictimisation, puisqu'il existe encore des stéréotypes et aussi parce que les victimes se font souvent interrompre, que ce soit à la cour ou dans les interrogatoires (Haskell, et Randall, 2019). Souvent, la victime ne serait pas assez fluide et assurée lors de ses témoignages en cour, ce qui lui fait perdre de la crédibilité, alors que cela explique plutôt une incompréhension de la part des acteur.e.s judiciaire concernant le trauma dû à l'agression sexuelle (Haskell, et Randall, 2019). Suite, à ce processus ardu, les victimes ne se sentent donc pas crues, ni écoutées, et elles se font constamment remettre en question, ce qui est une revictimisation en soi.

Signalement des agressions sexuelles

La littérature sur le signalement d'agressions sexuelles fait aux autorités policières, comparée aux données recueillies par Statistique Canada et lors d'enquêtes de victimologie, indique que seulement 5 % des agressions sexuelles sont dénoncées à la police (Statistique Canada, 2015). Les raisons pour lesquelles ce taux est si bas sont variables et sont similaires à celles de n'importe quels crimes, elles sont cependant décuplées lorsqu'il s'agit d'agression sexuelle :

- Les victimes ont encore moins tendance à aller voir la police puisqu'elles sentent la faute de l'agression sur leurs épaules, à cause des stéréotypes de la société, de la police et de la manière dont fonctionne le système de justice les faisant passer par de la victimisation secondaire (Statistique Canada, 2015). Par exemple, un stéréotype encore aujourd'hui véhiculé par la société est que ce n'est pas la faute de l'agresseur,

masculin dans la majorité des cas, puisque les hommes ne contrôlèrent pas leurs pulsions. Les victimes banalisent donc encore plus l'acte et sentent alors encore plus qu'il s'agit de leur faute (Durocher, 2020).

- Les victimes considèrent que le crime n'est pas assez grave pour être dénoncé, parce que la société enseigne aux individus que des attouchements et des inconduites sexuelles ne sont pas dommageables ni graves (Statistique Canada, 2015).
- Presque 50 % des agressions sexuelles et 90,9 % des autres infractions d'ordre sexuel sont commises sur des mineur.e.s et par une personne connue de la victime (Ministère de la sécurité publique, 2017), celles-ci ont encore moins le réflexe de dénoncer.
- Lorsque les victimes connaissent l'agresseur.e, comme c'est le cas dans 35,3 % des agressions sexuelles graves qui sont commises par un.e (ex-)conjoint.e ou (ex-)ami.e intime de la victime (Ministère de la sécurité publique, 2017), les victimes résistent encore plus à dénoncer (Statistique Canada, 2015). Il est encore tabou de dire que l'on a été agressé par notre ami intime, puisque c'est une personne avec qui on entretient normalement des relations sexuelles.

2.1.2 L'activisme féministe en ligne

Le militantisme ou l'activisme féministe

Si l'on prend tout d'abord la notion de féminisme, il est difficile d'avoir une définition unique, puisqu'il y a plusieurs sortes de féminisme, comme l'explique Knibiehler (2004) : « le mouvement féministe n'est jamais une marche unanime et triomphante, c'est, toujours et partout, un enchevêtrement de luttes quotidiennes dont les victoires ne sont jamais définitivement acquises et d'ailleurs jamais suffisantes. Le changement social produit sans cesse de nouvelles discriminations et de nouvelles injustices » (Knibiehler, 2004). C'est pourquoi encore aujourd'hui, les mouvements féministes sont présents, malgré le fait que certain.e.s disent que l'égalité est atteinte ou parlent d'une ère de 'post-féminisme'.

Beaucoup disent qu'il y a différentes vagues de féminisme, dans lesquelles de nouveaux enjeux sont apportés au mouvement. La première vague étant davantage axée sur les droits civiques et civils des femmes, allant des années 1700 jusqu'en 1930, et la deuxième vague née dans les années 1960 étant plutôt « centrée sur la lutte des femmes contre le patriarcat

et pour les libertés » (Pavard, 2018). La troisième vague du féminisme a émergé dans les années 1990 et s'est d'ailleurs attaquée à de nouveaux enjeux, les femmes souhaitant militer pour des causes qui ont été négligées par les vagues précédentes du féminisme (Pavard, 2018). Comme le mentionne Gomes (2016), cela peut être par exemple en incluant les femmes de couleur, de toutes classes sociales, ainsi que toutes personnes s'identifiant comme une femme : « Il n'y a pas un rejet total de la deuxième vague par la troisième, mais bien une demande de changement, d'ouverture et d'alliance afin d'inclure le plus de personnes possible au sein du féminisme » (Gomes, 2016). Et au sein d'une même génération de féministe, les femmes ne sont parfois pas d'accord sur tous les sujets, comme en ce qui concerne le sujet du port du voile ou le sujet de la prostitution, pour ne nommer que ces deux exemples-là (Bard, Béranger, Carbunar, De Haas, et Béja, 2013). Certains considèrent le militantisme féministe en ligne comme faisant partie de cette troisième vague, mais d'autres considèrent plutôt que c'est une quatrième vague, émergeant en 2010, caractérisée par les hashtags comme le #metoo (Bertrand, 2018).

Pour ce qui est de la différence entre militant.e ou activiste, l'étymologie et la différenciation des termes sont réalisées en profondeur dans le texte de Longuenesse (2018). En général, les deux mots sont majoritairement interchangeables dans la littérature, ce qui a donc été fait dans le présent travail, en plus du mot vigilantisme qui sera mentionné plus tard dans la revue de littérature. Suite à ses entretiens avec des administratrices de compte Facebook féministe, Robert-Lamy (2021) a pu comprendre que certaines d'entre elles étaient réticentes à employer le terme militantisme puisque celles-ci y voyaient une connotation violente que le terme activisme n'aurait pas. Elles ne voulaient pas non plus compter leur utilisation des médias sociaux comme des loisirs, car il y avait beaucoup plus de travail derrière. La définition exacte de ce qu'elles faisaient n'était donc pas claire pour toutes et variait d'une participante à l'autre (Robert-Lamy, 2021). Il est intéressant de voir comment deux personnes faisant le même acte n'ont pas la même définition de l'action en question et il serait donc délicat de déterminer qu'une personne est une activiste alors que celle-ci ne se considère peut-être pas comme telle.

Néanmoins, de tels groupes sur les réseaux sociaux font partie des nouvelles façons pour les féministes de militer, nommé cyberféminisme par certain.e.s auteur.e.s, ou encore de l'activisme ou du militantisme féministe en ligne.

Cyberféminisme

Une différence entre la troisième vague du féminisme et les précédentes est la présence de l'activisme en ligne : « les féministes de la génération Y, qu'on associe à la troisième vague féministe, semblent très ancrées dans la média-culture avec leur usage fréquent d'internet » (Gomes, 2016). Certains parleraient même d'une quatrième vague, mais l'idée ne fait pas consensus (Robert-Lamy, 2021). Quatre catégories d'activisme en ligne ont été faits en 2010 par Jennifer Earl et ses collaboratrices, et rapporté également par Robert-Lamy (2021) dans son étude. Certain.e.s n'utilise.nt Internet que pour faire du partage d'informations sur une ou plusieurs cause.s, par exemple une personne qui ajoute de l'information sur la violence conjugale à sa *story* Instagram ou qui partage un article sur le sujet sur son mur Facebook. D'autres l'utilisent pour participer plus activement à une cause en particulier, devenir membre et échanger avec les autres activistes. D'autres utilisent Internet et les réseaux pour organiser des événements qui vont se produire hors-ligne, comme des rencontres dans des cafés ou des manifestations dans la rue. Finalement il y a certains cas où il n'y a pas que l'organisation du mouvement ou bien des événements qui sont faits en ligne, mais plutôt toutes les activités qui s'opèrent entièrement sur Internet, telles que webinaire éducatif et des pétitions en ligne (Earl et al., 2010) (Robert-Lamy, 2021).

Le mémoire de Charline Robert-Lamy (2021), cité à quelques reprises dans cette revue de littérature, renseigne beaucoup sur 'comment est vécue l'expérience de la gestion de pages ou groupes Facebook féministes?', puisqu'il s'agissait de son objectif de recherche. Les entretiens faits dans le contexte de l'étude de Robert-Lamy (2021) informent sur les émotions des femmes administratrices de pages féministes et celles-ci considèrent que même si l'activisme qu'elles font est en ligne, cela entraîne des sentiments vrais et réels et que c'est équivalent à de l'activisme hors ligne. Du côté de Hübner et Pilot (2020), elles constatent que la majorité des événements sont faits où il y a le plus de participant.e.s réuni.e.s, soit en ligne, sur Facebook et Twitter. Ces auteures se sont davantage concentrées dans leur étude sur le mot-clic #StopCultureDuViol ainsi que sur la culture du viol apportée

dans les discussions par des groupes féministes sur Facebook et Twitter (Hübner et Pilot, 2020). Toutes les deux dressent un très bon portrait des différents types de pages ou de groupes féministes qui se trouvent sur Facebook et Twitter, mais abordent très peu les pages se trouvant sur le réseau social Instagram, comme dans la grande majorité des études. C'est donc quelque chose qui pourrait être traité dans une autre étude, puisque de plus en plus de pages d'activisme féministe se retrouvent sur ce réseau qui vise une tranche plus jeune de la population, tout comme sur Tik Tok. On reconnaît également que le mot-clic est la meilleure façon de créer un mouvement sur Facebook et Twitter (Dixon, 2014), mais les façons de faire sur les autres nouveaux réseaux sociaux sont encore très peu documentées.

Des auteur.e.s discutent dans leur texte du positif qu'apporte le virtuel à la cause féministe, puisqu'il s'agit du « territoire tout désigné pour rassembler cette communauté et bâtir ce réseau » (Prairie et Roy-Blais, 2016) et que « ce renouveau permet entre autres de toucher à la fois une plus grande partie de la population, mais aussi de transmettre des informations et des messages de revendication qui n'auraient jamais eu pareil auditoire, tout en permettant une influence beaucoup plus grande dans l'espace social et peut-être même politique » (Gomes, 2016). Fotopoulou (2016) mentionne aussi que les réseaux et les dialogues sur Internet permettent de lier le passé, le présent et le futur des mouvements féministes ensemble.

Cependant, ces mêmes auteur.e.s apportent aussi des bémols en lien avec ce genre de mouvements féministes virtuels. Ce nouveau type de militantisme, qui se manifeste sur les plateformes numériques, ne peut pas rejoindre tout le monde puisqu'il est plus facile pour ceux et celles qui ont une aisance sur les réseaux sociaux d'y participer. Certaines personnes deviennent alors désavantagées socialement par rapport à d'autres, soit celles de 65 à 74 ans, qui ont des revenus plus bas ou qui sont sans emploi, qui sont moins éduquées ou encore les personnes avec handicap (Fotopoulou, 2016). Les entretiens de Robert-Lamy pour son mémoire (2021) ont d'ailleurs été faits avec des femmes qui « sont majoritairement ou entièrement éduquées, blanches et de classes moyennes ou supérieures » (Robert-Lamy, 2021). Les participantes ont en outre soulevé qu'elles s'étaient rendues compte de la « blancheur » du féminisme en ligne, particulièrement sur

leur page respective, mais que cela s'étendait dans tout Facebook en général. La chercheuse fait donc le lien avec les trois facteurs mentionnés par Fotopoulou (2016), « age, lack of resources and media literacy », qui ont tendance à diminuer la présence de ces individus en ligne, ainsi que leur le militantisme sur les plateformes numériques.

De plus, malgré le désir de ces féministes d'offrir des *safe-spaces* pour les femmes avec ces pages, les discours qui y sont abordés dérangent des gens, pouvant donc entraîner de l'intimidation et des discours haineux (Dixon, 2014) (Robert-Lamy, 2021).

Le vigilantisme numérique

En plus de l'activisme et du militantisme, le vigilantisme est un autre concept qui décrit lui aussi des gens, des vigilants, qui luttent pour une cause précise. Dans leur texte, Favarel-Garrigues et Gayer (2016) mentionnent le vigilantisme comme regroupant des « pratiques collectives coercitives, mises en œuvre par des acteurs non étatiques afin de faire respecter certaines normes (sociales ou juridiques) et/ou d'exercer la « justice » – un terme qui fait principalement référence ici à l'exercice du châtement, mais qui peut aussi évoquer, chez les vigilantes et leur public, un idéal sociétal. » (Favarel-Garrigues et Gayer, 2016) Le vigilantisme vise à réguler les activités déviantes et criminelles de certains individus (Johnston, 1996) et le terme « police judiciaire » a été apporté par Favarel-Garrigues et Gayer (2016), puisqu'ils cherchent eux-mêmes les délinquants et infligent directement la sanction. Lorsque le vigilantisme s'opère sur internet, il possède de nouvelles caractéristiques et peut se manifester sous différentes formes : « Even in focusing on digitally mediated communication, vigilantism appears to extend to practices such as doxing as well as 'scambaiting, hacktivism, citizen lead cyber-stings, and crowdsourc[ing] » (Favarel-Garrigues, Tanner & Trottier, 2020). Selon Loveluck (2016), il existe quatre manières de faire du vigilantisme numérique :

Le signalement : Il s'agit de la plus basique des dénonciations citoyennes qui se fait suite à une surveillance latérale entre les citoyens. Cela permet de se servir de la capacité de diffusion élargie des réseaux sociaux « pour signaler un comportement précis auprès du réseau » (Loveluck, 2016, p.134). Au Québec par exemple, il existe de telles pages, comme celle de « Spotted : Client de marde » sur Facebook qui dénonce les comportements de certains clients dans le but d'informer des conséquences de certains gestes sur d'autres

clients et sur les employés. Avec la Covid-19, le nombre de publications a explosé, dénonçant par exemple les manières absurdes de porter le masque pour certains clients.

L'enquête : Le but de ce type d'auto-justice en ligne est d'« identifier un (ou des) coupable(s), s'appuyant le plus souvent sur un collectif ainsi que sur des moyens plus élaborés » (Loveluck, 2016, p.136). Il y a souvent plus d'informations partagées sur la personne visée par l'enquête que lorsqu'il s'agit de la méthode du signalement. Cela peut cependant entraîner certains problèmes pour les enquêtes officielles des policiers lorsque des informations sensibles sont « brûlées », comme lorsqu'elles se retrouvent sur les réseaux sociaux ainsi que lorsque le coupable est identifié par le groupe de justicier et qu'il est déjà sanctionné par le public (Loveluck, 2016).

La traque : La notion de punition est encore plus présente dans ce type de vigilantisme, puisque la personne visée par les accusations des internautes se retrouve submergée de messages de haine, suite à son comportement jugé comme déviant. Un des types de vigilantisme numérique est le *doxing* : « Digital vigilantism refers, but is not limited, to a basic principle of 'naming and shaming', or through a 'weaponisation of visibility', that is sharing the target's personal details by publishing/ distributing them on public sites (Doxing). » (Tanner, Trottier, Favarel-Garrigues, 2020). Beaucoup d'informations personnelles concernant un individu fautif peuvent être extraites et diffusées sous cette forme de *doxing*, pour augmenter sa visibilité et lui nuire ainsi que dans le but premier de signaler cet individu aux autres (Loveluck, 2016). Ce type de divulgation peut avoir des répercussions très négatives sur les cibles de celle-ci, comme par exemple le cas du professeur, en France, Samuel Paty, qui a été décapité suite à l'exposition de ses données personnelles en ligne, ce qui aurait permis de faciliter son meurtre. En effet, le fait de partager des informations permettant d'identifier un individu qui est dénoncé d'un méfait peut avoir des conséquences énormes sur la vie de celui-ci. Au Québec, il s'agit d'une « faute civile » de faire du *doxing*, et dans certaines situations il peut également s'agir d'un crime (Trudel, 2020). Ce type de vigilantisme est donc très controversé.

La dénonciation organisée : Ce type d'auto-justice ne vise pas à punir comme les trois autres catégories, mais plutôt à dénoncer en lien avec « des justifications renvoyant à l'intérêt général » pour pallier à un manque sociétal (Loveluck, 2016, p.151).

Un lien peut être fait entre le vigilantisme numérique et l'action de faire des dénonciations d'agressions sexuelles en ligne, ce qui va être décrit dans la section spécifique du 'cadre théorique'. Cette section permettra ainsi de bien cerner la problématique à l'aide de cette notion, qui sera alors un des piliers de la 'Discussion' à la suite de l'analyse des données.

2.1.3 Les vagues de dénonciations d'agressions sexuelles

Les féministes dans leurs combats cherchent depuis toujours à attirer l'attention sur les agressions sexuelles, puisque c'est un des crimes qui est le moins dénoncé, principalement en raison de l'omerta. La culture du viol fait également partie des problèmes soulevés, puisque la banalisation de la violence sexuelle faite envers les femmes est encore trop présente et cela nuit à celles-ci au quotidien (Paquette, 2016, p.196). C'est pourquoi il y a eu dans les dernières années des « vagues de dénonciations », par exemple à l'été 2020 au Québec, ou par le passé avec les mot-clics #metoo ou #agressionnondénoncée. De plus, « le témoignage en ligne est devenu un élément important dans le cheminement de certaines survivantes et mérite d'être pris en considération dans les contextes d'intervention » (Collectif UQAM et RQCALAC, 2018).

Même s'il est possible de voir une similitude entre ses vagues de dénonciations et les pages de cyberactivisme féministe, il est important de noter que les dénonciations en ligne d'agressions sexuelles sont un mouvement à part et qu'il n'est pas nécessairement du militantisme féministe en ligne. Tout dépend des motifs de chacun.e.s de dénoncer durant ces vagues, entre la libération de la parole et l'envie de lutter contre la culture du viol.

Mouvement #agressionnondénoncée

En 2014, le mouvement #agressionnondénoncé, version francophone de #BeenRapedNeverReported, a permis à beaucoup de personnes de finalement raconter l'agression qu'elles ont subie. Le mot-clic anglais a été utilisé pour la première fois par Sue Montgomery et Antonia Zerbisias dans plusieurs publications racontant différentes agressions qu'elles avaient subies (Maheu, 2014). L'un des événements les plus marquants de la vague de dénonciations a été l'affaire Ghomeshi, qui a été dénoncée par plusieurs femmes alors qu'il animait à la radio de CBC. Il avait énormément d'influence et niait toujours les dénonciations, mais a fini par être renvoyé (Savard-Moisson, 2017, p.60-61).

Ensuite, la Fédération des femmes du Québec a fait naître le mouvement dans la province canadienne avec des Tweets de sa présidente Alexa Conradi (Maheu, 2014).

Mouvement #moiaussi

Le mouvement du Me Too, sans le #, a commencé en 2006 par Tarana Burke, qui, dans ses mots, désirait « help women and girls — particularly women and girls of color — who had also survived sexual violence » (Ohlheiser, 2017). Ensuite, en 2017, l'actrice Alyssa Milano a fait un tweet dans le but de faire réaliser l'ampleur du problème du harcèlement sexuel à la population (Chuck, 2017). Une vague de dénonciations s'en est bien sûr suivie dans plusieurs pays, avec différents mots-clics tels que #moiaussi et #BalanceTonPorc. L'affaire de Weinstein a été l'une des plus médiatisée et beaucoup de changements ont également été aperçus dans les milieux de travail pour tenter de réduire le harcèlement sexuel sur les lieux professionnels (Bhattacharyya, 2018).

Mouvement de dénonciations

À l'été 2020, une autre vague de dénonciations a frappé le Canada, celle-ci permettant aux victimes de raconter leurs expériences sur les réseaux sociaux. Ce nouveau mode de dénonciation incluait les pages Instagram *victim.voices*, suivit du nom de la ville où les agressions se sont produites. Elles permettaient aux victimes de rester anonymes si elles le souhaitaient, puisque la publication était partagée par l'administrateur.trice de la page. Plusieurs de ces pages sont apparues au Québec pour augmenter l'écoute de la population face aux victimes d'actes sexuels, qui sont souvent discrètes sur leur expérience en raison de la culture du silence et de la culture du viol (Lemieux, 2020).

Il s'agissait d'un nouveau mode de dénonciations, tout d'abord puisque la plateforme Instagram n'avait pas encore été utilisée dans les vagues de dénonciations précédentes, mais aussi puisqu'aucun mot-clic n'a été utilisé. Comme mentionné par Dixon (2014), l'*hashtag* est très souvent utilisé dans les mouvements féministes des dernières années pour aider à regrouper les gens autour d'une cause féministe, mais ce mode de cyber militantisme est davantage utilisé dans les médias tels que Facebook et bien sûr Twitter. L'utilisation de la plateforme Instagram comme épicerie des dénonciations était bien différente des autres vagues.

La liste « Dis son nom » a ensuite été créée durant le même été 2020, où l'on peut encore trouver une liste de personnes qui auraient commis une inconduite sexuelle : la « liste des abuseuses et abuseurs potentiels » (Radio-Canada, 2020, Facebook). Un peu plus tard dans l'année, le #97percent sur Tik Tok est apparu lorsque de jeunes victimes ont inscrit ce *hashtag* dans leurs publications, expliquant l'agression qui leur est arrivée ou tentant de sensibiliser les autres utilisateurs aux agressions sexuelles. Le 97% serait, selon les commentaires indiqués des utilisateurs.trices du réseau social, pour illustrer l'ampleur de la problématique, puisque 97% des femmes auraient déjà subi une inconduite sexuelle quelconque durant leur vie.

2.2 Cadre théorique

La revue de littérature permet de mettre en lumière différents aspects entourant les agressions sexuelles, de synthétiser les vagues de dénonciations qui ont eu lieu en ligne dans les dernières années et également de faire un survol de l'activisme, du militantisme et du vigilantisme en ligne. Dans cette recension, il est mentionné de la mouvance des enjeux féministes, venant par vagues et soulevant de nouvelles injustices. Dans leur article de 2020, Favarel-Garrigues, Tanner et Trottier mentionnent que c'est la même chose pour le vigilantisme digital. En effet, les vigilants sont présents lorsqu'il y a un certain contexte politique social, et leurs actions sont différentes d'un contexte à un autre et évoluent dans le temps en même temps que les injustices : « they are not aberrant social actors in the political context of their activities » (Favarel-Garrigues, Tanner et Trottier, 2020). Une analyse plus approfondie de la vague de dénonciations au Québec en 2020 permettrait de comprendre quelles étaient les motivations des victimes de prendre part au mouvement. L'utilisation de la plateforme Instagram pouvait avoir plusieurs intentions, certaines ce rapprochant des dynamiques propres au vigilantisme. Il est important dans cette recherche de faire le pont entre le vigilantisme numérique et les dénonciations en ligne dans un cadre théorique avant d'enchaîner avec la recherche. Notre analyse permet d'avoir une meilleure idée du sujet et ainsi de bien répondre aux objectifs de recherche lors de l'analyse de données.

Autant que pour les vagues de dénonciations, les groupes de vigilants sont souvent considérés comme une entité, en oubliant que différents individus le composent :

« La nature collective des organisations et actions vigilantes a largement laissé dans l'ombre les trajectoires individuelles. Les groupes de vigilantes apparaissent ainsi souvent unifiés et homogènes, leurs membres agissant au nom d'un même objectif. Passer par une approche biographique permet d'éclairer les dynamiques individuelles de l'engagement et du désengagement, de comprendre pourquoi certains se professionnalisent quand d'autres demeurent des amateurs du maintien de l'ordre, de comprendre comment d'autres encore poursuivent des carrières morales en passant d'une organisation vigilante à un dispositif policier plus encadré. » (Fourchard, 2018)

Des entretiens avec des victimes qui ont choisi de dénoncer pourraient donc permettre de mieux saisir les raisons individuelles d'avoir dénoncé en ligne, que ce soit pour des motivations plus activistes ou pour d'autres motifs. Loveluck, mentionné plus tôt dans la revue de littérature, parle du vigilantisme numérique comme étant également « une multitude de “micropouvoirs” qui s'exercent et qui entrent en concurrence avec les institutions, en cherchant parfois à pallier leurs dysfonctionnements, tel qu'ils sont perçus par les acteurs » (Loveluck, 2016, p.153), ce qui pourrait correspondre à la reprise de pouvoir que tentent d'accomplir les victimes par leurs actions sur les plateformes numériques. De plus, pour Favarel-Garrigues et Gayer, « l'action des vigilantes repose fondamentalement sur une tension oxymorique : il s'agit de violer la loi pour la faire respecter, de commettre des infractions pour lutter contre d'autres infractions. Le vigilantisme révèle ainsi une hiérarchisation singulière des normes, entre celles qui doivent être défendues coûte que coûte et celles dont la transgression est rendue nécessaire par la légitimité du combat mené » (Favarel-Garrigues et Gayer, 2016, p.23). Même si le fait de dénoncer publiquement un individu pour un acte pour lequel il n'a pas été jugé coupable est un délit en soi étant donné le droit à la réputation, les victimes croiraient donc que cette violation est nécessaire selon leurs motifs personnels.

Un des aspects entourant le vigilantisme numérique est que l'élément qui a été partagé sur les réseaux sociaux manque souvent de contexte temporel, spatial et social : « thus, both incriminating and denunciatory content online may be firmly situated in a particular context where a particular individual or group is aggrieved. Yet this content lives on well beyond this context and may bring about unanticipated consequences for those

involved. » (Favarel-Garrigues, Tanner et Trottier, 2020). On peut en effet voir que cette perte de contexte et la présence de conséquences imprévues sont des choses qui sont survenues suite à la vague de dénonciations de l'été 2020. Même s'il ne s'agit pas d'une dénonciation sur Instagram, voici un exemple d'un article du Devoir qui a paru durant cette même vague, portant sur l'agression de neuf femmes par Julien Lacroix, dont Geneviève Morin. Elle a dit avoir raconté son histoire à la journaliste Améli Pineda en raison de la pression sociale qu'elle a ressentie, le fait de se considérer comme féministe et donc de devoir poser ce geste féministe là, et finalement puisqu'elle dit avoir été très émotive lors de l'appel avec la journaliste et qu'elle a donc « vomé » son histoire (Hachey, 2022). Suite à cela, elle raconte lors d'une entrevue à l'émission *Tout le monde en parle* que sa dénonciation a été sortie de son contexte et qu'à ce moment-là elle « ne lui appartenait plus » (Geneviève Morin, 2022). Les conséquences pour Julien Lacroix ont par la suite été très intenses et, selon elle, disproportionnées.

La décision de poser le geste de dénoncer était cependant bien réfléchi, c'est-à-dire qu'elle n'a pas été faite sur le moment de l'agression ou de manière spontanée. C'est un élément qui est mentionné dans le texte de Silva (2017), au sujet de l'idée de Dumsday (2009) comme quoi un acte spontané de vigilantisme n'en serait alors pas un et qu'il s'agirait plutôt de l'altruisme. Cet élément de préméditation a tout d'abord été abordé par Les Johnston (1996) qui a amené la notion criminologique de vigilantisme. Cette étude-ci va permettre de mieux saisir cet aspect de préméditation qui entoure les dénonciations d'inconduites sexuelles en ligne. Johnston mentionne aussi cinq autres éléments qui sont des caractéristiques du vigilantisme : « (2) private voluntary agency, (3) Autonomous citizenship, (4) The use or threatened use of force, (5) Reaction to crime and social deviance, and (6) Personal and collective security » (Johnston, 1996). Ce sont les éléments de bases du vigilantisme pour Johnston, qu'il est possible d'appliquer aux dénonciations d'inconduites sexuelles. Ce n'est pas un acte fait par les forces de l'ordre, mais bien par des citoyen.ne.s, qui ont choisi d'agir par eux-mêmes et pas à la demande de l'État. Sans avoir utilisé de la force physique, on peut considérer que la force, ou du moins, une forme de coercition, a été utilisée lorsqu'il a été question des dénonciations d'agresseur.e.s avec leur nom, augmentant ainsi leur visibilité sur les réseaux, avec les impacts négatifs qui s'en suivent. En effet, Favarel-Garrigues et Gayer, (2016) affirment que l'arme utilisée dans les

cas de vigilantisme numérique est la visibilité, soit médiatisant de l'information confidentielle. Les personnes ayant dénoncé réagissent à une injustice sociale ainsi qu'à des crimes ayant été commis, et elles agissent pour augmenter leur sécurité personnelle et collective en empêchant qu'il puisse recommencer, par exemple en nommant l'agresseur.e dans leur témoignage.

Le fait de dénoncer un individu avec son nom en le présentant comme un agresseur peut d'ailleurs être considéré comme du *doxing*. Comme mentionné plus haut dans la revue de littérature, le *doxing* est un des types de vigilantisme numérique, et celui-ci transforme la visibilité en une arme de dissuasion massive, c'est-à-dire que cela augmente la visibilité de quelqu'un sans son consentement et qui l'utilise comme une arme pour atteindre publiquement la personne (Favarel-Garrigues, Tanner et Trottier, 2020). En effet, cette personne voit son nom devenir public sans que ce soit elle qui en ait décidé ainsi, et dans un contexte pouvant nuire à sa réputation. Ces activités qui sont faites en ligne, soit l'acte de dénoncer un agresseur présumé en ligne, peut alors amener des conséquences qui sont hors-lignes, par exemple nuire à la carrière d'un individu et à ses relations interpersonnelles (Favarel-Garrigues, Tanner et Trottier, 2020).

Malgré la mention « recent instances of digital vigilantism include denunciation against sexual violence » par Favarel-Garrigues, Tanner et Trottier dans l'introduction de leur recherche (2020) celle-ci ne couvre pas cet élément en profondeur dans les six articles qu'ils ont réunis. Ceux-ci permettent un approfondissement du vigilantisme numérique de manière contemporaine, tout particulièrement avec les discussions autour de l'*alt-right*. Il sera cependant intéressant de reprendre les théories entourant le vigilantisme numérique et de l'appliquer aux dénonciations d'agressions sexuelles en ligne, particulièrement au contexte des dénonciations sur Instagram de l'été 2020 au Québec.

2.3 Problématique

Depuis des années, comme démontré dans la section précédente, la littérature s'attarde énormément sur les victimes d'agressions sexuelles ainsi qu'à la définition en soit d'une agression sexuelle. Depuis quelques années, des recherches sont dirigées sur les vagues de dénonciations d'agressions sexuelles en ligne. Plusieurs portent sur le mouvement *#metoo*, telle que celle de (Bhattacharyya, 2018), celle de Ferrandi (2018) en

France avec le #balancetonporc ou bien au QC avec celle de Durocher (2020) par exemple, concernant le #metoo. Certaines ont d'ailleurs été faites pour comprendre ce qu'il est possible de retenir du mouvement *metoo* après quelques années, telles que Maricourt et Burrell (2022), et Pineda (2022). Cependant, aucune ne porte encore sur celle de l'été 2020 d'Instagram, qui s'est majoritairement déroulée au Québec. De plus, c'est la première fois que ce réseau social est utilisé précisément pour faire des dénonciations d'agressions sexuelles, il y a donc un nouveau mode opératoire à découvrir et à analyser. Ce ne sera par contre pas l'objectif principal de cette étude, qui visera à comprendre les motifs du recours aux plateformes numériques par les victimes d'inconduites sexuelles. En effet, malgré la littérature qui s'intéresse de plus en plus aux victimes dénonçant dans ces vagues, aucune étude n'a choisi d'explorer l'angle dans lequel les victimes qui dénoncent en ligne entrent dans la catégorie des activistes féministes en ligne.

Les éléments recueillis en deux vignettes de données qui seront analysés dans cette étude peuvent donc servir à pallier certaines sections de la littérature qui sont encore incomplètes. Une bonne manière de débiter la réflexion entourant ces dénonciations consiste à l'analyse des publications en personne sur une des pages de dénonciations, ainsi qu'avec des entretiens directement avec des victimes d'agressions sexuelles qui ont décidé de dénoncer sur les réseaux sociaux, pour comprendre leur motivation et leur vécu dans cette prise d'action. L'objet d'étude du présent travail est donc de comprendre les motifs du recours aux plateformes numériques par les victimes d'inconduites sexuelles, accompagné d'objectifs plus spécifiques :

- Comprendre le contexte entourant la victimisation de la victime d'agressions sexuelles qui a décidé de dénoncer sur les réseaux sociaux.
- Mettre en lumière le point de vue des victimes d'agressions sexuelles concernant les différentes manières de porter plainte.
- Comprendre l'utilisation générale des réseaux sociaux par les victimes d'agressions sexuelles et plus précisément l'utilisation des pages de dénonciations Instagram utilisées dans la vague de l'été 2020 au Québec.

Le contexte dans lequel la victime a vécu son agression et ce qui s'est produit à la suite de cette agression-là peut aider à expliquer pour quelles raisons une victime voudrait dénoncer

en ligne. Comme mentionné dans la revue de littérature, les victimes se sont parfois fait agresser alors qu'elles étaient mineures et dans la majorité des cas les victimes connaissent leur agresseur.e, soit deux éléments qui ont influencé le contexte de victimisation (Ministère de la sécurité publique, 2017). Il s'agit également d'éléments pertinents à tenir en compte pour atteindre l'objectif principal de recherche. Ce que les victimes pensent des autres manières de porter plainte, soit par des idées préconçues ou par des expériences directes, peut également aider à expliquer pourquoi celles-ci se tournent vers la dénonciation en ligne. De plus, puisque Instagram et les réseaux sociaux sont les méthodes utilisées par les victimes pour faire leur dénonciation, il est intéressant de connaître leur utilisation et leur opinion sur ces outils technologiques.

3. MÉTHODOLOGIE

3.1 Méthodologie qualitative

Pour bien réaliser l'objet d'étude, la recherche qualitative a été privilégiée, puisque celle-ci permet de décrire et d'expliquer des phénomènes ainsi que d'amener des réflexions ou des hypothèses sur un sujet, contrairement aux méthodes quantitatives qui visent plutôt à mesurer un phénomène (Kohn et Christiaens, 2014, p. 69). Plusieurs méthodes peuvent être utilisées pour réaliser une étude de cas, car « il existe différentes sources de données qualitatives, telles que les observations, l'analyse de documents, les entretiens, les images ou vidéos, etc. » (Kohn et Christiaens, 2014, p.69). Puisqu'il s'agit d'une recherche réflexive qui vise à comprendre les motifs du recours aux plateformes numériques par les victimes d'inconduites sexuelles, nous avons débuté par l'analyse d'une page de dénonciation, et suivie, dans un second temps, d'un entretien individuel semi-dirigé avec des victimes qui ont elles-mêmes dénoncées en ligne. Il ne s'agit pas d'une analyse comparative, mais plutôt de deux vignettes de données différentes qui offrent une vue sous deux angles sur ce phénomène et permettent d'atteindre l'objectif de comprendre les motifs du recours aux plateformes numériques par les victimes d'inconduites sexuelles.

3.2 Instagram

Les vagues de dénonciations au cours des années se sont faites sur différentes plateformes, majoritairement sur Facebook ainsi que Twitter comme énoncé dans la revue de littérature. Durant la vague de l'été 2020 au Québec, c'est plutôt le réseau social Instagram qui a été utilisé pour dénoncer. Ce n'est cependant pas la première fois que ce réseau social sera utilisé dans une analyse; il l'a été dans d'autres études de différentes façons. Certaines analysaient davantage les images de certains comptes retrouvés à l'aide de mot-clics, telles que cette étude de 2020 sur les vapoteuses : #Vape: Measuring E-Cigarette Influence on Instagram With Deep Learning and Text Analysis (Vassey, Metayer, Kennedy et Whitehead, 2020).

D'autres utilisent plutôt des informations plus quantitatives en comparant le nombre de commentaires, de vues et de « j'aime » selon la période du mois pour établir certains patterns, par exemple dans l'article de Coelho, Oliveira et Almeida (2016). Ce n'est donc

pas la première fois que des recherches se basent sur des informations se trouvant sur Instagram et qu'elles sont considérées comme utiles.

3.3 Avantages et limites de l'étude

Les méthodologies utilisées dans les deux vignettes analysées dans cette étude ont chacune des avantages, mais également quelques limites qu'il est important de prendre en considération.

3.3.1 Partie 1 – Documentation de la page [victimsvoces.montreal](https://www.instagram.com/victimsvoces.montreal)

Pour la première partie, il était bien sûr pertinent de choisir d'analyser les publications sur Instagram puisque c'est la meilleure source d'information pour connaître les motifs des victimes d'avoir dénoncé sur les plateformes numériques lors de la vague de l'été 2020. C'est l'endroit où le plus de détails est raconté, contrairement à la liste de « Dis son nom » où il n'y a que le nom de l'agresseur.e présumé.e avec le type d'agression subie par la victime. Il y a aussi beaucoup de détails sur Instagram étant donné qu'il n'y a pas de limite de caractères, à l'inverse de Twitter par exemple qui était utilisé dans la vague de #moiaussi, où on ne peut utiliser que 280 caractères. Les victimes n'ont donc pas eu à restreindre leurs récits, ainsi les publications étaient gorgées d'informations pertinentes sur l'agression et sur le vécu de la victime, permettant de faire des liens avec la littérature et d'en apprendre davantage sur les motifs du recours aux plateformes numériques par les victimes d'inconduites sexuelles. Puisque les publications donnent beaucoup d'informations, cela permet aussi d'y faire une analyse thématique, qui s'amalgamera alors à celle faite grâce aux entretiens semi-dirigés de la deuxième partie d'analyse. De plus, puisque les différentes pages de dénonciations Instagram sont divisées dans différentes régions du Québec, il serait possible éventuellement de comparer les données recueillies d'une région à l'autre. D'autres recherches sont donc possibles avec les pages Instagram, même si cette étude s'est limitée à la page de dénonciations de Montréal.

Malheureusement, Instagram est une source ouverte qui comporte également certaines limites. Tout d'abord, l'information pertinente des dénonciations se retrouve sur des photos. Il n'est donc pas possible de copier le texte qui s'y trouve ou bien de faire une recherche par mots-clés, sauf en utilisant une technique d'extraction du texte des photos, ce qui peut être assez fastidieux étant donné la quantité de photos à lire pour l'analyse

thématique. L'aspect de crédibilité reste également un enjeu, puisque des choses écrites sur la page peuvent ne pas être fondées, même si les probabilités sont minimes (Lessard, 2017). C'est aussi pour cette raison que les personnes nommées sur ces pages sont mentionnées comme étant des agresseur.e.s présumé.e.s. De plus, certaines des publications de la page *victimsvoces.montreal* ont pu être supprimées depuis leur sortie en 2020 et n'ont donc pas pu être analysées dans la présente étude. Ainsi, l'analyse de la page ne reflète peut-être pas complètement ce qui a été partagé comme témoignages au moment même de la vague. Finalement, malgré la grande quantité d'information partagée, on est tout de même limité avec ce que les personnes ont voulu écrire dans leur publication. C'est donc un aspect contraignant de ce type d'échantillon, puisqu'il est impossible de demander à ceux et celles qui n'ont pas nommé de motifs dans leur dénonciation pour quelles raisons iels ont voulu dénoncer en ligne. Peut-être que les personnes n'ayant pas précisé leur motivation auraient pu apporter des éléments nouveaux et différents.

3.3.2 Partie 2 – Entretiens semi-dirigés

La deuxième partie de l'analyse vient palier à cette limite, puisqu'un avantage des entretiens semi-dirigés est d'avoir pu demander directement aux victimes ayant dénoncé en ligne les motifs qu'elles avaient de le faire. L'objectif des méthodes qualitatives est de développer notre compréhension du phénomène étudié (Imbert, 2010) (Kohn et Christiaens, 2014), ce qui a été réalisable en interagissant directement avec les participantes. Il fut en effet possible de bien documenter le contexte entourant les dénonciations d'inconduites sexuelles de chacune d'entre elles ainsi que d'avoir leur propre vision sur cette vague-là, grâce aux questions ouvertes qui leur ont été posées. De plus, l'âge similaire entre l'intervieweuse et les participantes ainsi que sa bonne compréhension du mouvement social exploré dans l'étude a certainement aidé les victimes à se sentir à l'aise de parler de leur expérience. Il est important de ne pas négliger l'impact de ce lien dans la recherche, puisque « la richesse de l'entretien est conditionnée par la relation de confiance établie entre le chercheur et les informateurs » (Imbert, 2010).

Cependant, il y a aussi des limites à la deuxième partie de l'étude. Tout d'abord, l'échantillon est seulement composé de femmes cisgenres, alors que la problématique des inconduites de nature sexuelle s'étend à un spectre de genre qui est beaucoup plus grand.

L'échantillon n'est pas non plus diversifié culturellement, puisque les participantes sont toutes caucasiennes. Pour ce qui est de leur âge, les femmes interviewées ont de 20 à 30 ans, ce qui est très rapproché comme tranche de la population. Ce n'est par contre pas surprenant étant donné l'âge des personnes présentes sur les réseaux sociaux, tout particulièrement sur Instagram. En effet, plus de la moitié des utilisateur.trice.s d'Instagram (61.9%) sont ag.e.s de 18 à 34 ans (Statista, 2022). Aussi, l'échantillon aurait pu être plus grand entre autres sans le contexte des dénonciations majoritairement anonymes, ou bien si les administrateur.trice.s des pages Instagram avaient davantage partagé mon message de recherche de participant.e.s au sein de leur communauté. Les régions du Québec où habitent les participantes se sont limitées à trois : soit Montréal, Laval et Gatineau. De nouveau, cet échantillonnage restreint est majoritairement dû en raison de l'anonymat des pages ainsi que de la non-publication de mon message par les pages Instagram. L'utilisation des entretiens semi-dirigés vient aussi avec certaines limites. Il est possible que les participantes aient été influencées par la manière dont les questions ont été posées lors de l'entretien, ainsi que par le choix des mots utilisés. Malgré l'objectif de poser des questions ouvertes et de ne pas influencer les participant.e.s, il est en effet possible « d'apporter des éléments de réponse » (Imbert, 2010) durant l'interaction, ce qui dirige le discours de la participante.

3.4 La stratégie d'analyse

3.4.1 Classification des motifs de dénonciations

Cette étude s'est effectuée en deux parties; tout d'abord une section portant sur une recherche documentaire de la page de dénonciation *victimsvoces.montreal* a été faite, et ensuite des entretiens qualitatifs ont été réalisés pour parler directement aux victimes ayant dénoncé.e.s sur les diverses pages de dénonciations qui se trouvaient sur Instagram. Lors de l'analyse de la page *victimsvoces.montreal* ainsi que des verbatims des entretiens semi-dirigés, les différents motifs que peuvent mentionner les victimes dans leurs récits ont été classés en différents thèmes. Ces derniers ont été choisis grâce à la littérature sur le sujet, qui donne une bonne idée des raisons et des motivations qui peuvent faire qu'une victime va vouloir partager son vécu en ligne. Une fiche d'intervention, faite par l'UQÀM en collaboration avec les C.A.L.A.C.S. du Québec, dresse une liste de « motivations associées à la démarche de témoignage en ligne » (Collectif UQAM et RQCALACS, 2018). Cette

liste de motivation a été créée grâce aux réponses données lors d’entretiens « menés en face à face ou par courriel avec 12 femmes âgées de 18 ans et plus, vivant au Québec, qui avaient réalisé un ou plusieurs témoignages de leur(s) agression(s) à caractère sexuel sur différents médias sociaux au cours des deux dernières années. » (Collectif UQAM et RQCALACS, 2018). Voici les différents thèmes, basés sur l’article du Collectif UQAM et RQCALAC (2018), qui ont été utilisés pour trier les données collectées :

Tableau 1

Objectifs et significations des différentes catégories de motifs et de motivations des victimes d’inconduites sexuelles de dénoncer sur une plateforme numérique.

Catégorie de motivations/motifs	Objectifs et significations
Personnelle	Déposer le récit, libérer la parole et canaliser la souffrance
Personnelle	Poser un premier geste
Personnelle	Rechercher de l’aide ou du soutien d’autres femmes dans le but de se sentir moins seule
Personnelle	S’exprimer dans un espace jugé sécuritaire parce que l’on peut choisir de rester anonyme ou encore s’exprimer dans une communauté bienveillante
Personnelle/Sociale	Dénoncer un agresseur (individuellement ou collectivement) pour éviter qu’il ne s’en prenne à d’autres femmes
Personnelle/Sociale	Se rallier à d’autres survivantes, s’inscrire dans le mouvement social déclenché par les mot-clics #AgressionNonDénoncée, #MeToo, etc.
Sociale	Se mobiliser, s’organiser, lutter contre la culture du viol afin de changer les mentalités
Sociale	Aider d’autres personnes pour redonner et partager l’expérience

(Collectif UQAM et RQCALAC, 2018)

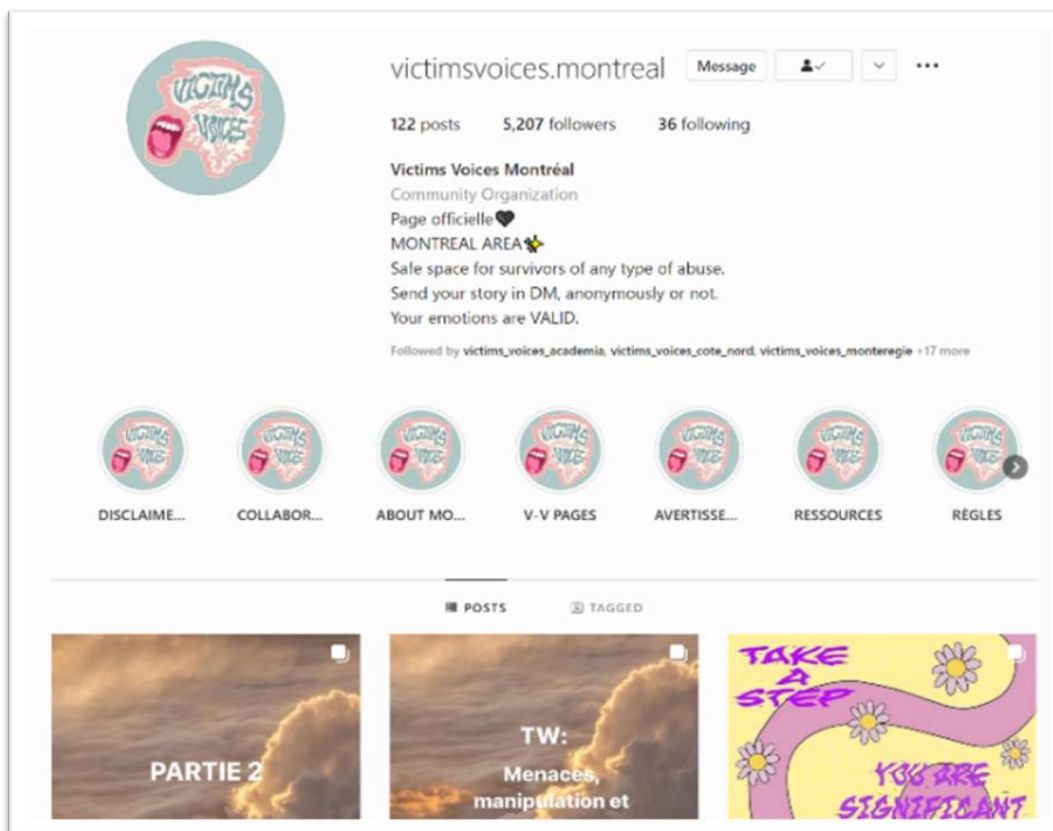
3.4.2 Partie 1 – Documentation de la page victimsvoices.montreal

Choix de la page analysée :

Pour la Partie 1 de la recherche plus précisément, c'est la page Instagram *victimsvoices.montreal* qui a été utilisée. C'est une page qui publie les récits de victimes d'inconduites sexuelles qui se sont produites à Montréal. L'administrateur.trice de la page reçoit les messages des victimes par messages privés, puis partage le texte sous forme de photo.s. Les victimes choisissent en très grande majorité de ne pas divulguer leur identité, ce qui est facile à faire puisque c'est une autre personne, l'administrateur.trice de la page, qui partage la publication. Cette tierce personne peut elle aussi rester anonyme et inconnue.

Figure 1

L'en-tête de la page *victimsvoices.montreal*



La figure ci-haut illustre l'en-tête de la page *victimsvoices.montreal* avec les trois dernières publications au moment de cette capture d'écran. On peut donc voir qu'à ce moment, il y a 122 *posts* au total sur la page. Un même témoignage peut parfois faire l'objet de deux publications, comme illustré ici dans les deux dernières publications. Aussi, certaines des

publications sont des messages d'information ou d'encouragement (comme l'image de droite en jaune et mauve dans la figure de la page précédente). Après le calcul, il y a 112 différents témoignages publiés sur cette page. Chaque publication peut contenir d'une à six photos de texte racontant l'histoire, toujours en ayant une page de couverture qui énonce le type d'inconduite subite et avec le nom de l'agresseur.e présumé.e lorsqu'il est nommé.e. C'est pourquoi, lors du téléchargement des photos de la page grâce à l'outil de *download* d'Instagram, nous avons obtenu 531 images.

Plusieurs autres pages de dénonciations, pour des villes ou des situations différentes, sont également sur Instagram. Celle de l'Outaouais est la page avec le plus de publications avec 170 *posts*, celle de Montréal vient en deuxième. Comme mentionné ci-haut, la page de Montréal est choisie pour cette recherche en source ouverte, alors que la page de l'Outaouais sera davantage utilisée dans la Partie 2. La majorité des victimes interviewées en premier dans la recherche avaient dénoncé sur *victimsvocesoutaouais__*, puisqu'il s'agit de la page principale ayant partagé mon message de recherche de candidat pour une étude.

Le processus de collecte de données :

Les photos de la page *victimsvoces.montreal*, ont été téléchargés grâce à un logiciel, ce qui a permis d'avoir toutes les dénonciations d'enregistrées dans un document, facilitant leur analyse. C'est l'outil *Downloader for Instagram* qui a été utilisé, une extension de chrome permettant, comme son nom l'indique, de télécharger chacune des photos d'une page Instagram et de les mettre dans un même document compressé. Il n'était pas nécessaire de télécharger d'autres éléments de la page de dénonciations, tels que les *likes* ou les commentaires, car ce sont les photos qui contiennent en très grande majorité les informations pertinentes concernant chacune des dénonciations. Les informations en dessous des photos sous forme de commentaires sont davantage des encouragements ou des messages de solidarité. Il était donc nécessaire d'en prendre conscience lors de l'analyse, mais ceux-ci n'ont pas à être analysés individuellement, ils n'avaient donc pas à être téléchargés.

Les témoignages des victimes se trouvent sur les images qui ont été téléchargées, et il faut donc les lire une par une pour ensuite pouvoir analyser le récit de leur agression.

Parmi les 531 images téléchargées avec l'outil, il y en a 396 qui racontent un témoignage. Les autres (135 images) sont celles des titres, comme couvertures pour chacune des 112 histoires, ou bien elles sont des messages généraux pour la communauté. Même s'il existe des méthodes pour extraire le texte d'image, en jouant avec l'outil Word et PDF par exemple, il ne serait pas utile de le faire dans ce cas-ci.

En effet, les motifs que les victimes donnent dans leurs témoignages sont parfois écrits de plusieurs manières différentes, et parfois de manière sous-entendue. Il n'est pas toujours clairement inscrit « je souhaite dénoncer sur Instagram parce que... » ou bien « Il était important pour moi de me libérer et de raconter mon histoire ». Parfois, c'est écrit de manière plus subtile, par exemple « [...] je suis une parmi tant d'autres et je le sais. Les girls, c'est pas normal ce qu'il vous a fait, ce n'est pas acceptable » (*victimsvoces.montreal*). Un outil d'analyse de texte, comme pour trouver des mots-clés, ne serait donc pas utile, car il y aurait probablement de nombreuses erreurs de classement.

Certaines des pages se font parfois signaler et/ou bannir, des photos s'y trouvant peuvent donc être retirées, l'ensemble de celles-ci, ou la page fermée tout simplement. Il était essentiel d'extraire et de sauvegarder les images de ce type de pages Instagram pour être en mesure de terminer leur analyse. Chacune des images recueillies du *victimsvoces.montreal* racontant le récit vont, par conséquent, être analysées. Lorsqu'un motif de dénonciation est présent dans le texte, il va pouvoir être comptabilisé dans une des catégories. Les résultats de cette analyse ont donc pu être indiqués dans la colonne « nombre de mention » dans un tableau semblable au tableau 1 élaboré par le Collectif UQAM et RQCALAC (2018) présenté précédemment dans la méthodologie. Certaines citations provenant des publications ont également été jointes dans le travail pour illustrer les différents thèmes. Un ou deux mots peuvent être corrigés dans celles-ci, permettant une plus grande anonymité puisqu'il est ainsi plus difficile de retrouver les citations directement sur les réseaux sociaux.

Puisque l'objectif de recherche principal est de comprendre les motifs du recours aux plateformes numériques par les victimes d'inconduites sexuelles, et que cette réponse est parfois directement donnée dans les publications des pages de dénonciations, il était utile

de les répertorier dans un tableau pour pouvoir visuellement comprendre ce qui, en général, motive les victimes.

3.4.3 Partie 2 - Entretiens qualitatifs semi-dirigés

Recrutement des participant.e.s :

Puisque le but de cette recherche est de comprendre les motifs du recours aux plateformes numériques par les victimes d'inconduites sexuelles, l'entretien individuel semi-dirigé avec des victimes qui ont elles-mêmes dénoncé en ligne est la méthode choisie pour la partie 2. Ces participant.e.s ont été trouvé.e.s par le biais des réseaux sociaux, plus précisément sur la plateforme Instagram, lieu principal du mouvement. J'ai écrit aux administrations des pages de dénonciations directement pour savoir si elles pouvaient faire une publication pour m'aider à recruter. Les pages *victime_voice* et *Dis son nom* d'Instagram sont celles que j'ai directement contactées, pour qu'elles partagent un message sur leur mur (voir Annexe 1). Le message a été envoyé au total à 17 pages Instagram. Il est possible que d'autres pages existent du même genre, mais elles ont parfois des noms différents et sont donc plus difficiles à trouver. Plusieurs d'entre-elles étaient abonnées entre elles, facilitant la recherche. Puisque seulement deux de ces pages ont partagé mon message, par une publication pour « *victimsvoicesoutaouais__* » et en *storie* pour « *victims_voices_joliette* », je n'ai reçu la réponse que de trois participantes intéressées.

Le recrutement était l'une des difficultés à surmonter, étant donné qu'il n'est pas possible de publier quelque chose soi-même directement sur les pages de dénonciations Instagram, contrairement par exemple à des pages activistes sur Facebook. Lorsque les messages étaient envoyés dans les messages privés des pages, ceux-ci pouvaient se trouver dans la section 'demande', à l'écart de leurs messages 'généraux' et 'principaux'. Les administrateur.trice.s de la page n'avaient donc pas d'alertes lors de la réception des messages et iel.s ne pouvaient pas les voir à moins d'aller spécifiquement voir leur page Instagram secondaire. En effet, les administrateur.trice.s ayant probablement un compte personnel sur lequel leurs appareils électroniques sont déjà connectés, une action est donc nécessaire pour accéder à leur deuxième compte, celui des dénonciations. De plus, la majorité de ses pages ne sont plus actives depuis la fin de l'année 2020, les

administrateur.trice.s n'ont donc sûrement plus le réflexe d'aller voir s'ils ont reçu de nouveaux messages de dénonciations dans leur boîte de réception Instagram.

Un autre moyen a donc dû être pris pour compléter le recrutement. Puisque certaines personnes avaient permis à la page de dénonciations de mettre leur nom dans leur publication, j'ai pu les contacter en privé sur Instagram. Le message était le même pour tou.te.s (voir Annexe 2) et il a permis de recruter trois autres personnes pour les entretiens, pour un total final de six participantes. Celles-ci ont dénoncé dans différentes pages de dénonciations Instagram, le but étant d'avoir des gens de différents secteurs du Québec, étant donné que les pages sont spécifiques à chaque région de la province. Les participantes sont toutes de sexes féminins, malgré le désir d'avoir au moins un homme dans l'étude. Elles ont également subi des types d'agressions différentes. De plus, mon panel de participantes est très caucasien et semble très ancré dans la culture québécoise, il y a donc également un manque de représentativité pour le critère culturel. Certaines sont aux études, d'autres sur le marché du travail ou bien elles font les deux en même temps.

Les entretiens semi-dirigés :

Les entretiens ont tous été complétés sur une période de 3 mois, sur la plateforme zoom. Cinq des six entretiens ont été faits avec la caméra allumée, ce qui permettait aussi de voir le non verbal de la participante. Ils ont tous duré entre 30 et 45 minutes, ce qui était suffisant pour me permettre de poser toutes les questions préparées et également pour laisser le temps à la participante de mentionner des éléments lui venant en tête durant, ou à la toute fin, de la discussion. Chacune des entrevues a été enregistrée, le consentement ayant préalablement été demandé avec le document de consentement éthique signé par la participante. Le fait d'enregistrer les entrevues a donc permis à l'intervieweuse de se concentrer sur l'échange avec la participante et de recueillir son témoignage tout en gardant un contact visuel. Par la suite, l'entretien complet a pu être écrit mot pour mot, ce qui a facilité l'analyse des thèmes grâce au verbatim. Pour faciliter la compréhension du lecteur, certaines répétitions de mots alourdissant inutilement le texte ont parfois été simplifiées. Lorsque des hésitations sont présentes, celles-ci sont bien conservées dans l'extrait.

L'analyse thématique

L'analyse thématique « consiste, dans ce sens, à procéder systématiquement au repérage, au regroupement et, subsidiairement, à l'examen discursif des thèmes abordés dans un corpus » (Paillé et Mucchielli, 2016). Cette analyse des entretiens semi-dirigés va permettre de voir les éléments qui en ressortent et aussi de répondre aux objectifs de recherche. Cela permet également de voir que les participantes de l'étude ont parfois des opinions ou des vécues qui sont différents les unes des autres.

De plus, les verbatims ont aussi été analysés pour faire le parallèle avec les motivations du témoignage en ligne listées par le Collectif UQAM et RQCALACS (2018), utilisé lors de la première partie du travail avec la page de dénonciation. Une question sur les raisons de faire leur dénonciation sur les réseaux sociaux leur a d'ailleurs été directement demandée durant l'entretien. Comme pour la précédente section, les résultats ont été indiqués dans la colonne « nombre de mentions » dans un tableau semblable au tableau 1 élaboré par le Collectif UQAM et RQCALAC (2018). Il est encore une fois utile de les répertorier dans un tableau pour pouvoir visuellement comprendre ce qui motive les victimes à recourir aux plateformes numériques pour dénoncer leur agression, puisqu'il s'agit de l'objectif de recherche principal.

4. RÉSULTATS ET ANALYSE

L'analyse en deux parties, celle d'une page de dénonciations sur Instagram ainsi que de six entretiens semi-dirigés, ont permis de mettre en lumière certaines motivations principales pour lesquelles les victimes d'agressions sexuelles ont choisi de faire une dénonciation sur les réseaux sociaux. La page de dénonciations indique le nombre de mention de chacun des motifs de dénonciations, alors que les entretiens ont permis d'aller davantage en profondeur sur les différentes motivations des participantes. Aussi, quelques thématiques ont pu être soulevés lors de l'analyse en deux parties, permettant à la fois d'ajouter une nouvelle dimension aux dénonciations, mais également de mieux comprendre certains types de motivations à effectuer une dénonciation.

4.1 Motifs de dénonciations

4.1.1 Partie 1 : Analyse de la page *victimsvoices.montreal*.

Au total, il y a 52 mentions de motivations ou de motifs pour lesquels la victime a fait une dénonciation sur la page de *victimsvoices.montreal*. Voir l'Annexe 3 pour davantage d'exemples pour chacune des catégories de motivations/motifs.

Tableau 2

Nombre de mentions des différentes catégories de motifs et de motivations des victimes d'inconduites sexuelles de dénoncer sur une plateforme numérique.

Partie 1 : Analyse de la page *victimsvoices.montreal*.

Catégorie de motivations/motifs	Objectifs et significations	Nombre de mentions	Exemples
Personnelle	Déposer le récit, libérer la parole et canaliser la souffrance	12	« J'ai dit 10% de mon histoire, je ne sais pas dans quoi cela se qualifie, mais juste en parler un peu me fait du bien. »
Personnelle	Poser un premier geste	2	« J'aurais dû faire quelque chose, j'aurais dû parler, mais je ne l'ai pas fait. Aujourd'hui, je le fais. Son nom c'est [nom] »

Personnelle	Rechercher de l'aide ou du soutien d'autres femmes dans le but de se sentir moins seule	1	« Au début du mouvement, j'ai cherché son nom sur la liste juste par curiosité, sans le trouver. Puis après quelques jours cette amie m'a contacté pour m'aviser que son nom était sorti. Ça m'a donné le courage d'écrire ce témoignage... à ma connaissance, je suis la 5e fille. Son nom c'est [nom]. »
Personnelle	S'exprimer dans un espace jugé sécuritaire parce que l'on peut contrôler l'auditoire, choisir de rester anonyme ou encore s'exprimer dans une communauté bienveillante	2	« Merci à ceux qui prennent le temps de nous lire et de nous croire »
Personnelle/Sociale	Dénoncer un agresseur (individuellement ou collectivement) pour éviter qu'il ne s'en prenne à d'autres femmes	10	« Je partage ce bout dégueulasse et gênant de ma vie même si j'ai longtemps hésité! Car je sais que cet homme et cette femme sont dangereux et qu'ils sont souvent sortis d'affaire avec de bons avocats. »
Personnelle/Sociale	Se rallier à d'autres survivantes et/ou s'inscrire dans le mouvement social déclenché par les mot-clics #AgressionNonDénoncée#MeToo, etc.	3	« Bref, tout ce que je lis depuis les derniers jours m'ont ouvert les yeux, moi qui pensait que ça n'arrivait qu'aux autres, [...] ».
Sociale	Se mobiliser, s'organiser, lutter contre la culture du viol afin de changer les mentalités	14	« LA raison pour laquelle je le dénonce ici c'est que l'éducation sexuelle doit-je faire très jeune. »
Sociale	Aider d'autres personnes pour redonner et partager l'expérience	8	« Je ressentis un grand bien à écrire mon expérience merdique.. si ça peut aider quelqu'un »

4.1.2 Partie 2 : Analyse des verbatims des entretiens semi-dirigés

Pour ce qui est des motivations à faire une dénonciation en ligne mentionnées par les six participantes des entretiens, quatre d'entre elles ont fait la mention de deux catégories différentes de motifs durant l'interview, et les deux autres ont plutôt mentionné une seule catégorie de motif. Puisque le nombre de motivations pour chacune des participantes varie entre un et deux par personne, c'est pourquoi le nombre total de motivations mentionnées dans le tableau est de dix, malgré le fait qu'il y ait six participantes.

Tableau 3

Nombre de mentions des différentes catégories de motifs et de motivations des victimes d'inconduites sexuelles de dénoncer sur une plateforme numérique.
Partie 2 : Analyse des verbatims des entretiens semi-dirigés

Catégorie de motivations/motifs	Objectifs et significations	Nombre de mentions
Personnelle	Déposer le récit, libérer la parole et canaliser la souffrance	3
Personnelle	Poser un premier geste	0
Personnelle	Rechercher de l'aide ou du soutien d'autres femmes dans le but de se sentir moins seule	0
Personnelle	S'exprimer dans un espace jugé sécuritaire parce que l'on peut contrôler l'auditoire, choisir de rester anonyme ou encore s'exprimer dans une communauté bienveillante	0
Personnelle/Sociale	Dénoncer un agresseur (individuellement ou collectivement) pour éviter qu'il ne s'en prenne à d'autres femmes	2
Personnelle/Sociale	Se rallier à d'autres survivantes et/ou s'inscrire dans le mouvement social déclenché par les mot-clics #AgressionNonDénoncée, #MeToo, etc.	0
Sociales	Se mobiliser, s'organiser, lutter contre la culture du viol afin de changer les mentalités	4
Sociales	Aider d'autres personnes pour redonner et partager l'expérience	1

Voici plus précisément la manière dont les participantes ont fait la mention de leurs motifs de dénonciations durant leurs interviews respectives. Parfois la réponse est venue directement suite à une question concernant ce qui les avait amenés à dénoncer sur Instagram, mais certaines motivations ont plutôt été mentionnées spontanément durant l'entretien.

Tout d'abord, la participante 4441 a fait la dénonciation de deux personnes dans la vague sur Instagram, pour deux raisons différentes. La première était dans un objectif de protection des autres en lui enlevant la « tribune » qu'il avait comme coach auprès de jeunes filles : « moi c'est un peu ça mon inquiétude là c'est qui continue à vieillir, mais y cruise les mêmes filles du même âge » (entretien 4441). La seconde personne a été dénoncée en ligne dans le but de lutter contre la culture du viol. La participante soutient qu'une telle culture se trouvait dans la rue des bars du Vieux-Hull, à Gatineau : « toutes les bars, les restos se *backaient* entre eux, y avait clairement une culture toxique, feck j'ai faite, en voyant toutes les noms du Vieux-Hull, 'ok ben j'va en faire une [dénonciation] parce que ça m'fâche trop là'. » (Entretien 4441). La participante a également pensé à dénoncer sur la page Instagram d'autres inconduites sexuelles qu'elle avait subies par le passé, mais : « ça, tu vois, ça *feel* pas comme une menace directe pour quelqu'un, j'ai pas l'impression d'avertir quelqu'un feck j'ai fini... j'ai retourné dans ma tête vraiment longtemps, si je le fais ou pas, pis j'tais comme 'j'pense pas que celle-là était nécessaire'. » (Entretien 4441). Cela met encore plus l'emphase sur les motivations qu'avait la participante de dénoncer, qui était d'avertir les citoyen.ne.s pour éviter qu'il y ait d'autres victimes, ainsi que de faire changer les mentalités au sujet des agressions sexuelles.

De son côté, la participante 4442 a dénoncé en ligne pour libérer sa propre parole et déposer son récit, comme on peut le comprendre dans les extraits de verbatim suivants : « c'était vraiment une question de peut-être me faire du bien, heu raconter tsé vraiment par écrit », « j'ai vraiment essayé de reconstruire dans le fond quelques parties, qu'est-ce qui m'est arrivé » et « à prendre conscience, pis peut-être me libérer un peu là. » (Entretien 4442). Cette victime voulait également aider les autres en partageant son expérience : « mon but en fait [hésitation] c'tait de dénoncer pour essayer aussi peut-être de faire, de faire comprendre à certaines femmes qu'elles sont entendues, tsé c'est pas heu que même si elles

pas dénoncé, elles ont fait le choix de pas dénoncer, ben c'est correct aussi, elle a quand même une histoire. » (Entretien 4442).

Ensuite, lors de l'entretien avec la participante 4443, on constate que le but de la victime était de changer les mentalités de la société en lien avec les agressions sexuelles et aussi certaines idées préconçues, par exemple qu'il est effectivement possible pour une personne de se faire agresser par une personne qu'elle connaît, parfois aussi par un.e ami.e intime. Les deux extraits suivants résument les propos de la victime sur ses motifs de dénonciations :

Je l'ai mis sur les réseaux, justement pour donner peut-être un p'tit peu conscience aux gens que ça l'arrive à des gens aussi proches, tsé qui les connaissent beaucoup pis qu'on en parle pas beaucoup, pis que c'est très secret. (Entretien 4443)

C'est pas vraiment comme discuté j'trouve fréquemment les agressions en couple, tsé on parle de violence conjugale, mais on parle rarement d'agression dans un couple, tsé on parle beaucoup du *stranger danger* tsé, mais c'est ça tsé on parle pas beaucoup de tsa pis genre on comprend... pas beaucoup ben en tout cas c'est pas un concept que les gens comprennent beaucoup. (Entretien 4443)

La participante 4444 quant à elle mentionne deux raisons d'avoir dénoncé sur les réseaux sociaux dans son entretien. Premièrement, elle souhaitait signaler son agresseur pour éviter qu'il s'en prenne à d'autres personnes, et elle sentait que les réseaux sociaux allaient l'aider à atteindre son but :

Je sentais pas que pour moi, d'aller dénoncer à des instances officielles ça l'aurait ... accomplis le but qui était de protéger d'autres personnes, versus sur les réseaux sociaux là j'tais comme, 'ben garde croyez-moi, croyez-moi pas, moi j'dis qu'est-ce qui en est'. Si y a une fille qui voit ça pis qui, soit que ça confirme quelque chose parce qu'elle a déjà entendu de d'autres personnes des trucs un peu louches, mais c'tait tout le temps un peu flou tsé pis que là est comme 'ah ok, ça fait du sens', ou juste qu'à fait un p'tit peu plus attention à cette personne-là ou à d'autres personnes, à cause de c'que j'ai partagé, comme [rires] tant mieux là. (Entretien 4444)

Elle le confirme de nouveau dans un autre extrait :

J'me questionnais beaucoup, je savais qu'y'était dans des milieux que, tsé, c'est ça là, y a beaucoup de filles dans son milieu [rire] tsé y joue au hockey pis tout ça pis j'tais comme, honnêtement si ça peut juste comme mettre la puce à l'oreille à UNE fille, *my job here is done* [...] Heum feck ouain c'est ça, de vraiment essayer de, que les gens soient au courant pour faire attention à cette personne-là, vraiment. (Entretien 4444).

Deuxièmement, elle mentionne vouloir déposer son récit sur les réseaux aussi pour expliquer ce qui s'est réellement produit : « moi c'dans s'te perspective-là d'un peu heu reprendre le contrôle un p'tit peu de mon histoire, reprendre le narratif, heu vu qu'y avait beaucoup de monde qui savait, mais qui savait pas à 100% ». En effet, l'entourage pensait qu'il y avait eu rapport sexuel entre les deux, mais de manière consensuelle, alors que ce n'était pas le cas et la victime a voulu rectifier ce qui avait été raconté.

La participante 4445 a dénoncé pour sa part dans un objectif de mobilisation et de s'organiser tou.te.s ensemble pour changer les mentalités et même avoir des impacts plus grands dans les institutions de la société :

Au final, ce qui était dénoncé c'était pas nécessairement les agresseurs, c'était le manque d'aide, les lacunes au niveau de la justice, heum tout, tout ça en faite, c'était vraiment c'tait un mouvement de, de personnes, qui avaient eux-mêmes été blessés par cette ce manque de, d'aide, ce manque de, de suivi, et tout ça. Donc mon but personnel à moi, c'était juste de le faire, un peu comme un coup de tête, tout le monde le fait, moi aussi je vais le faire. [...] c'est vraiment juste dans, dans l'optique que tous ensemble on arrive à un but et qu'on dénonce, plus il y en avait, plus ça avait d'impact, plus ça pourrait changer peut-être quelque chose au cours de l'histoire, pis heu aux lois, qui sont présentes. (Entretien 4445)

Enfin, lors de l'entretien avec la participante 4446, celle-ci mentionne qu'elle souhaitait se libérer et s'enlever de la souffrance en retirant un poids qu'elle avait sur ses épaules :

J'ai *screenshot* ma dénonciation, pis je l'avais envoyé à mes parents, heu parce que je voulais leur dire que je faisais encore, ben pas nécessairement des démarches, mais genre, j'avais faite autre chose pour comme essayer de me libérer de l'emprise de cet homme-là.

Elle raconte d'ailleurs que la dénonciation qu'elle a faite sur les réseaux sociaux l'a libérée davantage que les démarches qu'elle a faites avec la police et en cour :

On dirait que j'ai senti comme un poids s'enlever des épaules comme si ça m'appartenait plus. [...] de se pencher sur... le pourquoi que les gens ressentent le besoin de dénoncer anonymement comme ça je... je l'sais pas, tsé comme moi-même j't'ai dit que c'était un soulagement, mais pourquoi je le sais même pas. [...] j'me rappelle j'ai dit à mon conjoint la journée j'l'ai faite, j'y ai dit pis j'me sentais comme, vraiment légèrte là j'tais comme 'woah ça fait du bien' pis pourtant comme, j'en ai parlé aux policiers, j'en ai parlé à la Cour, tsé j'avais toute passée le cheminement,

j'avais même parlé à des psy, heu à différents, comme, différentes années, j'avais même été comme au CALAS, mais s'te moment-là on dirait que ça été comme la coupure, ça été comme, *you know what* c'est fini genre. » (Entretien 4446)

En plus de cette motivation personnelle pour la participante 4446 de dénoncer, il était important pour elle « d'amener un volet éducatif, s'pour ça que quand j'ai dénoncé la personne j'ai pas juste été dans ce qui s'est passé, mais j'ai aussi comme... dénoncé l'agression en soi ». Elle voulait en effet changer les mentalités que la société a encore sur les agressions sexuelles :

Mais ce qui ressortait beaucoup c'est exactement ça, c'est que, tu dénonces, mais après y a pu rien... feck comme, c'est, tsé c'est, oui c'est la première étape de dénoncer, mais en faite c'est pas vraiment ça qu'on veut, c'est pas vraiment dénoncer qu'on veut, tsé on veut changer, on veut changer les choses, on veut modifier les comportements des hommes à notre endroit ou des femmes, parce que, y en a aussi que c'était des femmes que j'ai lu pis j'tai contente que ça soit mis de l'avant parce que j'tais comme, ça c'est quelque chose qui est extrêmement tabou aussi, mais il y a des hommes aussi qui sont victimes des, des actes, de femmes, qui, qui ont pas de bonnes pratiques sexuelles. (Entretien 4446)

Malheureusement, on note que la participante n'est pas satisfaite des retombés de la vague de dénonciations : alors qu'elle avait un objectif éducationnel et de changements de mentalités dans son action prise sur les réseaux sociaux, celle-ci mentionne qu'il n'y a pas eu suffisamment de retombé suite aux dénonciations selon elle.

Deux des participantes (4443 et 4445) ont partagé un texte lors de leur dénonciation en ligne qu'elles avaient déjà écrites par le passé et qu'elles avaient déjà envoyée à leur agresseur. Il y en a aussi deux autres qui en avaient déjà parlé dans un cours devant des gens (comme la participante 4442) ou à des amis (exemple de la participante 4446 avec son ami au Cégep). Le motif que l'on nomme « poser le premier geste » dans la liste de motivations du témoignage en ligne faite par le Collectif UQAM et RQCALACS (2018) aurait donc déjà été accompli par plusieurs des participantes de cette étude, c'est pourquoi il est cohérent de ne pas voir davantage cette motivation de dénoncer dans la vague de l'été 2020 ressortir dans les entretiens semi-dirigés analysés ici. En effet, ce n'était pas la première fois qu'elles mettaient leurs agressions en mots, et leurs agresseurs étaient même parfois déjà au courant, mais elles ressentaient tout de même le besoin de publier leurs

témoignages sur une page de dénonciation, parfois avec le nom de la personne. Leur motivation allait donc plus loin que de devoir se libérer, puisqu'elles souhaitaient changer les mentalités sociétales entourant les inconduites sexuelles; ce qui demandait donc un partage public de leurs histoires.

En plus des différentes motivations provenant des six participantes déjà mentionnées ci-haut, il est possible que d'autres éléments les aient motivés à dénoncer. En effet, aucune d'entre-elles lors de l'entretien n'a spécifiquement dit 'rechercher de l'aide ou du soutien d'autres femmes dans le but de se sentir moins seule', c'est pourquoi il n'a pas été indiqué dans le tableau des résultats. Cependant, des participantes mentionnent le soulagement ressenti lorsqu'elle réalise qu'elle n'est pas la seule à avoir vécu une même situation, ou bien qu'elle n'est pas la seule à avoir été agressée par un même individu.

En fait quand t'as été victime d'agression, la question que tu te poses tout le temps c'est, est-ce qu'il y en a d'autres, et, sur le réseau Instagram, on pouvait voir des noms qui revenaient. Heum pis la première chose qui te vient en tête c'est 'hey y as-tu quelqu'un qui a dénoncé le même homme que je m'appête à dénoncer', et heu c'est un peu ça, il y a comme un genre de cohésion qui vient te chercher, autant on se connaît pas, autant c'est anonyme, autant t'as des gens qui t'écrivent en dessous de ce message-là 'on te croit', 'on est avec toi' pis ça, ça fait vraiment du bien à l'estime. (Entretien 4446)

Malgré le fait qu'elles trouvent horrible que cet acte de violence soit survenu à d'autres personnes et que c'est quelque chose d'encore trop commun dans la société, on note tout de même que cela valide beaucoup leurs expériences et que ça leur confirme qu'elles n'ont pas imaginé ce qui leur est arrivé. Deux extraits de l'entretien 4445 permettent de bien illustrer cet élément :

Juste le bombardement de témoignages après qui était soit des gens qui avaient vécu la même chose que moi, avec ces personnes-là, ce que j'ai trouvé aff... ben pas affreux, ben oui affreux là j'tais comme 'Je m'excuse que tu aies vécu ça toi aussi' feck, oui c'tait bien de pouvoir se supporter là-dedans, mais j'me suis vraiment sentie comme une grosse éponge, à qui on *pitchait* toutes ces témoignages-là.

Avant que je fasse cette déclaration-là j'ai vécu, pis encore aujourd'hui, un *guilt*, 'ouain, mais, si j'avais plus réagi, peut-être que, si j'avais clairement dit non, peut-être que ça ne se serait pas passé, si j'avais été claire à ce moment-là, peut-être que je l'ai cherché un peu'... pis j'ai, j'me suis un peu moi-même *guilt trip* par rapport à

ça, de, ‘non ça s’est pas passé tu l’as imaginé pis tout ce que tu dis en ce moment c’est pour l’attention’. Fack pendant longtemps j’ai vécu là-dedans, jusqu’à tant que je voie d’autres gens qui avaient vécu la même chose que moi AVEC les mêmes personnes que moi... j’savais qu’il y avait tout le temps plein de monde qui se sont f... qui ont vécu des agressions sexuelles, je sais, j’veux dire on vit là-dedans. Mais, que ça soit avec ces personnes-là, moi-même ça m’a confirmé qu’en effet il pouvait avoir ces tendances-là, qu’il pouvait faire ces choses-là, donc ça s’aurait qu’à moi il ait faite ça POUR VRAI.

La participante 4444 voulait notamment rajouter de la crédibilité à sa publication en mettant son nom, pour que les gens puissent la croire davantage. Le fait de mettre son nom lui a également permis de recevoir des messages d’autres personnes en privé, elle a donc pu savoir l’impact qu’elle a eu sur certaines personnes et aussi constater qu’elle n’était pas la seule à avoir vécu une telle chose, parfois même avec la même personne :

J’ai eu des gens comme j’tu dis qui sont v’nu pis qui ont dit ‘bennn p’t-être qui m’est arrivé une situation semblable pis moi j’pas à l’aise d’en parler parce que, c’est encore super difficile pour moi de vivre ça, mais le faite que tu aies partagé comme, ça valide un p’tit peu mon expérience’. Tsé y en avait une notamment qui m’disait ‘J’avais tout le temps diminué s’qui était arrivé parce que j’m disais que comme tsé j’tais une exception pis tout ça pis là je vois que toi et une autre fille vous avez partagé ça pis j’comme ‘ok j’pas folle’’ [rires] c’est arrivé. [...] tsé on a tendance des fois à... ben pas tout le monde là, mais je sais que les filles avec qui j’ai parlé j’ai... mon feeling c’est qu’on est un peu le même genre de personnes pis qu’on est des gens super empathiques pis heu... quasiment qu’on veut comme ‘ah tsé c’tait p’t-être une erreur, genre c’est un, une fois’, mais là quand tu vois que c’t’arriver 3-4 fois t’es comme ‘ok, c’est ça’. Comme si c’est pas heu... une erreur de parcours là c’est un pattern... pis tu comprends pas le consentement pis tu... c’est ça, en tout cas. Mais non, ça, ça valide beaucoup nos expériences, là que... en tout cas pour moi ça l’a vraiment validé pis pour les filles avec qui j’ai parlé. (Entretien 4444)

Il ne s’agissait donc peut-être pas d’une motivation de plus pour les victimes à dénoncer sur les réseaux sociaux, ou du moins pas consciemment, mais on peut comprendre suite à ces extraits que cela a eu un impact pour certaines d’entre-elles suite à leurs témoignages et/ou leurs dénonciations en ligne.

5.2 Thématiques

Mis à part les motivations d’avoir dénoncé en ligne qui sont mentionnées dans les publications de la page Instagram ainsi que par les participantes lors des entretiens, d’autres

thématiques sont revenues dans ces deux vignettes d'échantillons. Il s'agissait donc de thèmes qui étaient spontanément abordés dans les publications Instagram et pour ce qui est des entretiens, il s'agissait parfois de questions directement posées aux participantes, mais parfois le thème s'est manifesté de lui-même dans la discussion.

4.2.1 L'utilisation des réseaux sociaux

Les six entretiens ont tout d'abord débuté avec une question aux participantes sur leur utilisation générale des réseaux sociaux. Les six participantes aux entretiens affirment qu'elles sont des utilisatrices quotidiennes d'Instagram. Plusieurs mentionnent qu'elles voient du positif et du négatif à l'utilisation des réseaux sociaux en général. Un élément qui est revenu très souvent, de différente manière, est l'aspect de comparaison qui est constante sur les réseaux et que c'est quelque chose de difficile pour elles :

Je les utilise beaucoup, donc pendant un temps je croyais que c'était quand même positif heu pour moi là heu ça me permettait de pouvoir, [hésitation et bruit de bouche] tsé de poster qu'est-ce que j'voulais, d'être... comme en interaction avec les autres. C'est juste récemment que j'ai découvert qu'en fait c'tait vraiment très très nocif. Donc heu pendant mes études j'ai faite une p'tite pause de, une semaine pis j'ai, et plus, pis j'ai vraiment vu des, des bénéfices au, à la pause dans le fond heu des réseaux sociaux, j'trouve que l'influence des fois est [bruit de gorge] pardon, de voir une vie qui est parfaite, quoi que ce soit, c'est sûr c'est plus difficile, surtout en ce moment, j'veux dire on est tout le temps à la maison, tout ça, ça... [bruit bouche] ça vient vraiment jouer dans le cerveau je trouve. (Entretien 4442)

J'pense que dans les deux côtés, il y a beaucoup de côtés positifs aux réseaux sociaux, y en a heu du négatif. Heum j'dirais ce qui est de plus beau des réseaux sociaux c'est la façon que ça rejoint les gens, que ça rejoint leur façon de penser, pour certains algorithmes justement ça peut être vraiment intéressant, de, de lier avec, avec nos propres intérêts, nos propres intérêts politiques, mais ce qui va être plus négatif ça va être heum, justement cet aspect constant de regard l'un envers l'autre, de regard de comparaison, ce regard de... [soupon] ce regard de, oui on va se comparer, oui on va, on va voir les autres, heu on va s'sentir toujours regardé j'dirais là-dessus, puis [bruit de bouche] le partage aussi va être bon. (Entretien 4445)

Ma relation avec les réseaux sociaux est un peu mitigée, heu par exemple souvent on l'utilise à travers le cellulaire, pis moi le cellulaire je l'utilise pas beaucoup, Heu c'est sûr que présentement je l'utilise beaucoup parce que avec la covid ça nous éloigne de notre famille, des gens qu'on aime, de nos amis, ce qui a faite que ça a pris vraiment une place omniprésente là dans ma vie, comme là on, j'l'utilise beaucoup

avec Facebook, Instagram, ... j'ai commencé à utiliser de moins en moins Facebook pis Instagram, parce que j'trouve que, y a beaucoup de photos qui fait remettre en question nos vies, pis ça joue beaucoup sur, le *body positive*, pis comme toute l'image un peu, feck souvent j'écoutais comme plus des vidéos sur Insta ou avec Tiktok là, la nouvelle application, que j'écoutais plus des vidéos ou s'que c'tait plus comme, quelque chose de joyeux que je recherchais. (Entretien 4446)

C'est pourquoi elles tentent en majorité de réduire leur utilisation, mais que c'était plus difficile durant la période de confinement, comme illustré dans l'extrait précédent de la participante 4446. Ceci a également été mentionné par plusieurs autres participantes que la pandémie de 2020 avait augmenté leur utilisation des réseaux sociaux, celle-ci était donc déjà plus élevée qu'à l'habitude lors de l'arrivée de la vague de dénonciation à l'été 2020, quelques mois après le début de la pandémie. La vague les a d'ailleurs tout de suite intéressées : « je suivais beaucoup ça dans le fond, pis on aurait dit que dès qu'il y avait quelque chose qui arrivait comme ça, c'tait comme, ça augmentait un p'tit peu mon utilisation des réseaux sociaux. » (Entretien 4442).

Certaines ont ensuite dû diminuer leur consommation des réseaux sociaux à cause de l'impact que la vague a eu sur elles personnellement, malgré le positif qui lui était tout de même rattaché. Voici des exemples provenant des entretiens 4441 et 4445 :

Y a un moment où j'ai juste enlevé les applications de mon téléphone parce que j'avais vraiment besoin d'une pause, mais reste que ça faite du bien, j'ai pu bonder aussi avec des amis sur ce sujet-là, pis heu, même avec mon chum heu on a réfléchi sur le passé, comment on a *enable* certaines personnes dans nos cercles, considérant qu'on fait partie du milieu de l'impro, feck on, on a vu comme joueur, comme coach comme arbitre. (Entretien 4441)

Je recevais moi-même des messages heu des textos de gens qui ont vécu des choses similaires qui se confient à moi, soit parce que heu j'avais moi-même partagé des choses ou parce qu'eux-mêmes avaient vécu ce genre de choses- là avec les mêmes personnes que moi j'avais dénoncé. Feck c'tait comme beaucoup d'informations là, ça l'a atteint négativement ma santé mentale là heu, j'ai pris une p'tite pause après des réseaux sociaux. Ben p'tite pause on s'entend, c'était genre 2-3 jours, mais voilà, c'était très obsessionnel. (Entretien 4445)

Pour la participante 4446, c'est davantage le sentiment d'impuissance qu'elle avait en lisant la page qui était trop négative pour elle, par exemple après avoir vu que les mêmes noms revenaient à plusieurs reprises, mais qu'aucune mesure légale n'était prise contre eux :

Y en a un des gars qui était revenu au moins huit fois, pis j't'ai comme 'Faite quelque chose gang! Là on voit le nom qui ressort, faut faire quelque chose'. Y a un problème qui est comme LÀ pis y a rien qui a été fait après... C'est comme un, un sentiment d'impuissance [...] 'ok je dénonce, ça me fait du bien', mais après ? Comme, *what's next*, pis c'est là que comme, un m'donner j'ai faite 'faut que j'arrête de lire' parce que ça me pesait trop lourd sur les épaules parce que je l'SAIS qui a rien qui se passe après. Feck ces gens-là sont encore là, dans société, continue d'agir comme ça, continuent de faire d'autres victimes, pis comme... on l'sais, mais on fait rien. Feck... j'aimais pas s'te feeling feck j'me suis comme déconnectée de cette, de s'te groupe-là là. (Entretien 4446)

4.2.2 L'entourage

Que ce soit dans les publications Instagram ou dans les entretiens semi-dirigés, l'entourage est souvent mentionné dans les récits des victimes. Les personnes qui gravitent autour d'elles après leur.s agression.s, qu'importe avant ou après leurs dénonciations, vont avoir un impact sur celles-ci (Haskell et Randall, 2019). Parfois grand et parfois petit, négatif ou encore positif, il est important de saisir l'impact de cet entourage sur les victimes interrogées, puisque cela peut être directement ou indirectement lié à leur motivation de dénoncer en ligne.

Pour la participante 4446 c'est un ami qui l'a aidé à dénoncer à la police, même si elle croyait elle-même ne jamais aller jusque-là :

Un moment donné j'en ai parlé à un de mes amis heu qui était du Cégep avec moi, pis j'y ai dit 'écoute, moi j'pu capable de vivre avec ça' pis j'ai juste toute dit, pis moi normalement je parlais pas aux hommes, je m'éloignais vraiment là j'avais comme une androphobie là j'avais peur des hommes, pis lui j'avais vu en lui comme quelqu'un de vraiment comme attentionné, à l'écoute... pis quand j'y ai dit ça y a faite 'ok tu DOIS le dire à tes parents parce que tu vas finir par te tuer si tu le fais pas parce que t'es en train de te détruire', pis c'est là que j'ai comme faite, 'ok tsé... c'est sûr que jamais j'vas faire ça, mais j'va te dire oui pour te faire plaisir'. Pis éventuellement il est devenu tellement proche comme ami, pis y m'a faite comprendre que comme tsé... 't'as besoin d'aller mieux dans vie là, sinon tu vas juste être malheureuse'. c'est vrai qu'à s'te moment là c'est vrai que je voulais pas tant vivre parce que c'était vraiment vraiment souffrant de comme... pas réussir pis de tout le temps avoir peur de sortir dehors, d'avoir peur des hommes, de pas être capable de comme, juste vivre au quotidien, parce que veux veux pas la terre est remplie 50% d'hommes feck [rires] heu... tsé c'tait vraiment difficile pis heu, c'est

ça finalement heu j'ai décidé de le dire à mes parents pis à peu près 3-4 semaines plus tard j'ai appelé la police.

Lors de la vague de dénonciation, deux autres participantes mentionnent avoir beaucoup parlé du sujet des agressions et des dénonciations avec leur entourage :

Avec mes amis, mes sœurs, j'ai deux jeunes sœurs aussi là feck c'est sûr qu'on en a beaucoup beaucoup parlé, le gars de l'impro ma sœur elle a vécu la même chose quand [rire jaune] elle était rendue au même âge que moi j'avais... feck euh c'est sûr qu'on a beaucoup parlé de ça cet été-là, heum mais oui c'est sûr que ça été une conversation qui [rire] a occupé 80% de l'été 2020. (Entretien 4441)

Mettons que ça été très très réceptif, donc heu elles aussi elles s'intéressaient à ses histoires-là, elles lisaient beaucoup là-dessus là, que c'est sûr que ça faisait pas de bon sens, pis justement c'est ça c'est justement elles qui m'ont dit 'bravo de l'avoir fait' pis comme 'j'suis vraiment fière de toi' tsé pis heum feck j'pense que tsé de s'te côté-là j'ai eu vraiment des retours positifs. (Entretien 4442)

Les publications de la page *victimsvoces.montreal* mentionnent aussi les impacts de l'entourage des victimes lorsqu'elles leur ont raconté leur agression. Voici des extraits provenant de la page Instagram :

« Je ne pouvais arrêter dans parler... jusqu'au point que mon chum me disait clairement dans revenir! Le pire... je pense ces [c'est] comment mon chum n'a pas su écouter, me rassurer... »

« Mon meilleur ami m'a dit que je l'avais cherché et qu'il n'avait sûrement pas compris que je n'étais pas consentante. Que j'avais trop bu de toute façon. »

« [...] tu m'as dit si un jour tu le dis a quelqu'un je tue ton frère et j'ai tellement eu peur que tu lui fasses du mal a lui aussi que j'ai décidé de me taire. »

« Je me suis fait dire par des ami-e-s communs de fermer ma gueule et de me mêler de mes affaires (alors que c'était mon viol). »

« J'ai jamais raconté cette histoire à ma famille ou mes amis. J'avais honte. »

« J'en ai jamais parlé à personne, ni à ma mère, ni à ma sœur. Ni même aux deux *thérapeutes* que j'ai eus dans les dernières années. Merci de m'avoir écouté, j'espère un jour trouver les mots pour en parler avec un professionnel afin de mieux comprendre ce qui s'est passé. »

« Je n'ai jamais rien dit, car j'avais peur de ne pas être cru, de ne pas avoir dit non assez fort, assez vigoureusement. »

« Je n'ai jamais osé dire le tiers de ce qui s'est passé à mes parents parce que je ne voulais pas leur faire de la peine. » (*victimsvoces.montreal*)

En plus de l'entourage qui a parfois réagit négativement, certains lieux de travail et institutions n'ont rien fait après avoir été mis au courant de la situation : « Puis, quelques années plus tard, j'ai appris qu'il y a d'autres victimes. L'école l'a appris. Rien n'a été fait. Fuck ce gars-là et notre institution scolaire ». (*victimsvoces.montreal*)

Certains extraits permettent aussi de voir que certaines expériences en lien avec l'entourage ont été davantage positives :

« *Shoutout* à mon entourage qui m'ont écouté quand j'ai enfin parlé. Cet entourage qui m'a cru ».

« J'ai trouvé la force dans mes amis, en allant voir ma mère sans lui parler de tout ça, et dans mon collègue qui m'a été de bons conseils... »

« Depuis longtemps, je minimise et j'essaye de donner une raison à tout ça jusqu'au jour où je me suis effondrée dans les bras de mon partenaire actuel en lui disant ce qui m'était arrivé. Une spécialiste m'a également fait comprendre que ce n'était pas ma faute, que je suis la victime. » (*victimsvoces.montreal*)

On peut aussi observer grâce aux analyses des deux vignettes de données que l'entourage réagit différemment si l'agresseur.e présumé.e était aussi connu par eux, par exemple si les ami.e.s de la victime sont aussi ami.e.s avec l'agresseur.e.s. On note que c'est parfois dans ces moments-là que la victime est moins crue. La participante 4443 a vécu une situation bien précise où le doute de son entourage a eu un gros impact sur elle :

Sinon pas mal toutes les gens à qui j'en ai parlé proche de moi, comme mon chum, ma mère, ma famille, a pas mal été, heum, ouverte et, tsé y m'ont pas remise en question ou peu importe, c'est plus, j'te dirais, dans les amis que les gens... heum comprennent pas l'impact, ou si y était aussi amis avec lui, heum ben c'était moi la menteuse pis ça, ça m'est arrivé une fois, y a une fille que j'tais rendu proche avec elle, pis... heu de plus en plus que j'étais proche avec elle tsé je commençais à lui parler de, parce... un de mes symptômes que j'ai, je *overshare* [rires] tout le temps, feck la ben tsé j'... tsé mon but c'est jamais de bâcher sur mon ex parce que tsé, je... je le vois pas comme une mauvaise personne quand même, feck tsé quand je lui parlait de ces événements-là tsé c'était pas, un moyen qu'à l'arrête d'y parler, c'tait juste, c'est ça, fallait que ça soit quelque chose que je *share*, heum c'est ça un moment

donné j'ai reçu un message d'elle qui disait que j'étais une grosse menteuse, que genre, tsé c'tait vraiment comme, pour elle c'tait impossible que... que y'aille faite ça, parce que avec elle y'était super gentil, pis tsé c'est tout le temps ça, tsé comme... si tu vois pas la facette... plus *dark*, ben pour toi ça existe pas feck tsé, y a ça que j'ai, genre... pas je regrette pas mais tsé, je sais qu... je sais que elle a m'a faite douter PLUS longtemps que lui m'a fait douter... j'suis... en tout cas, je sais pas comment... l'expliquer là mais. (Entretien 4443)

C'est le cas aussi lorsqu'il s'agit d'une agression par un membre de la famille :

Moi vu que c'tait du côté de ma famille, j'ai été beaucoup jugée, heu ça l'a détruit complètement la famille, une fois qu'il y a eu l'annonce et une plainte officielle, y a eu beaucoup de remises en question, de 'pourquoi t'as faite ça', 'pourquoi tu l'as dénoncé', 'c'est dans ta tête pis toute ça', feck juste là, sans cesse toi-même tu t'remets en question de 'est-ce que c'est vraiment ça que j'ai vécu', 'est-ce que c'est de ma faute', 'est-ce que l'ai cherché'. (Entretien 4446)

D'ailleurs, la participante 4446 explique bien pourquoi il est important de mentionner l'aspect de l'entourage dans cette étude liée aux médias sociaux. Certaines personnes vont avoir davantage de réconfort en provenance de personnes inconnues, et c'est ce que permettent parfois les réseaux sociaux, surtout lorsque la publication qui est faite est anonyme. La remise en doute par ses proches sur ce qui s'est passé a eu un grand impact sur le doute qu'elle avait elle-même sur ce qui s'est passé, ce qui n'a pas été le cas lorsqu'elle a dénoncé sur les réseaux sociaux :

Quand t'es sur les réseaux anonymes, t'as pas ces questions-là, t'as pas... les gens accueillent ton témoignage [...] il y a comme un genre de cohésion qui vient te chercher, autant on se connaît pas, autant c'est anonyme, autant t'as des gens qui t'écris en dessous de ce message-là 'on te croit', 'on est avec toi' pis ça, ça fait vraiment du bien à l'estime. (Entretien 4446).

Pour certaines, la réception par l'entourage suite à la dénonciation sur les réseaux sociaux a été mitigée, pour la participante 4444 par exemple :

Y a des gens qui ont vraiment bien réagi pis qui m'ont supporté là-dedans, pis qui ont été surpris, mais qui ont pas douté 30 secondes, pis qui m'ont donné leur support tout de suite. D'autres personnes que ça l'a été un p'tit peu heu, le contraire là, tsé qui sont venu vers moi tsé comme 'bravo d'avoir dénoncé', mais après ça, j'vois que tu me bloques partout pis je sais que tu parles à d'autres personnes pis qu'tu dis que tu me crois pas, pis que 'c'est ben bizarre qu'à ressorte ça des années après' et tout fack... tsé j'ai, j'ai beaucoup entendu de cette vague-là des gens qui sont 'ah c'est

super *empowering* pour les filles, tsé elles reçoivent plein de support’, tsé comme j’le cacherais pas c’est vrai qu’y en a eu du support, mais, c’est vraiment pas juste ça là. (Entretien 4444)

Elle a d’ailleurs eu des doutes avant de partager son agression sur la page Instagram, puisqu’elle avait peur de représailles :

J’tai comme ‘ok j’fais-tu vraiment ça là’ tsé t’as quand même une p’tit peur là, je sais que j’dis la vérité, mais imagine heu... y débarque chez nous pis y casse mes fenêtres [...] J’tais consciente de t’ça par contre, ça pourrait arriver, comme, ça peut être une belle chose [de dénoncer] comme ça pourrait être catastrophique, mais j’trouvais que c’tait plus important d’le faire pour les autres que pour me préserver, que peut-être il va essayer, mais tsé j’suis déménagée depuis, y sait pas où j’habite, y avait ça que veux, veux pas j’avais pensé là. (Entretien 4444)

4.2.3 Cyberharcèlement

Comme mentionné dans la section précédente, il n’y a pas que des retours positifs de la part de l’entourage lorsque la victime discute d’une agression subite ou qu’elle se joint à une vague de dénonciation sur les réseaux sociaux, comme on a pu voir avec le dernier extrait de la participante 4444. Ce type de retour négatif peut aussi se matérialiser virtuellement, comme vécu par plusieurs victimes ayant choisi de ne pas être anonymes sur les réseaux sociaux. La participante 4445 nous en donne un exemple :

J’ai eu des amis, des hommes que j’ai dénoncés, qui m’a écrit là que j’avais pas rapport là, pis que il était jeune là, que son ami était ci, ci, ça, qui pourrait jamais faire quelque chose comme ça, pis que moi-même j’ai faite des choses... *wack* pendant mes années de secondaire, pis l’a j’tais comme ça l’a aucun rapport, heum, mais juste de se faire, un peu dénigrer pis de s’faire comme un peu affaïsser notre propre voix, une fois j’tais comme ‘non. Pas d’accord’[rire jaune]. [...] j’trouvais déjà que c’était un gros mouvement de le partager, pis là de me faire, rabaisser, presque *bullied* pour ça, je... j’les bloque, pis ça fini comme ça.

Malgré les conséquences négatives de dénoncer publiquement leur.s agression.s, celles qui ont subi du harcèlement sont tout de même contentes d’avoir partagé leur vécu, puisqu’elles ont aussi reçu des messages positifs de la part d’autres personnes :

J’pense que les réseaux sociaux souvent on, c’est un truc qu’on fait pas tsé on, les gens vont rapidement commenter des trucs pis pas questionner pis juste comme... tout de suite aller dans le ‘ah c’est pas bon s’que tu fais’ ou tsé de blâmer la personne, d’attaquer, quoi que ce soit. Pis j’pense que quand qu’on ouvre la porte à une

discussion ça peut être super intéressant, Fack, je, c'est ça y a des gens qui m'ont écrit 'j'veux vraiment pas douter de toi, pis si tu veux pas en parler c'est' ... tsé qui ont été super respectueux de mon approche, mais qui était comme 'j'aimerais ça comprendre'. [Mon expérience] a pas été 100% positive mais que j'ai comme une impression que j'comme, tsé si j'suis allée aider comme, 3 personnes... comme directement parce que ça les a touchées parce qu'y avaient vécu des choses semblables, pis j'pense aussi que dans mon entourage ça l'a, tsé, qui a des gens qui ont eu des discussions par rapport à ça pis ça peut les avoir faite réfléchir feck, l'expérience était QUAND MÊME plus positive même si pas facile. (Entretien 4444)

Cela rappelle les propos de Hübner et Pilot (2020) concernant les activistes féministes interviewées dans leur étude : « Pour nos interlocutrices, la présence féministe sur le Web 2.0 est toutefois plus importante que les torts causés sur le plan émotionnel par la cyberviolence » (par.39). Il ne faut cependant pas présumer que l'acte de dénoncer en ligne par la victime est systématiquement un acte féministe, comme il ne s'agit pas toujours d'un geste activiste. La section « Discussion » de l'étude permettra de pousser davantage la réflexion sur le sujet.

4.2.4 L'anonymat

Trois des six participantes ont inscrit leurs noms sur la publication de leur agression. La participante 4443 de son côté n'avait pas de problème à mettre son nom, puisqu'elle avait déjà fait une dénonciation qui n'était pas anonyme par le passé :

J'en ai comme faite deux dénonciations, comme, j'en ai faite une sur Instagram, mais j'ai aussi une vidéo *Youtube*, où je parlais comme en détail tsé je parle pas de l'événement en soit là, j'pense pas que c'est important que les gens sachent exactement qu'est-ce qui arrive [...] feck j'expliquais ça dans ma vidéo, pis tsé les deux vidéos, heum tsé on sait que c'est moi là je... on voit mon visage pis on connaît mon nom.

Le fait de faire un témoignage qui n'était pas anonyme lui permettait de reprendre le contrôle de son histoire. En effet, elle avait fait cette première vidéo lors de son secondaire ou certaines personnes ne croyaient pas sa version des faits :

Tsé moi j'tais avec beaucoup de gens assez toxiques là moi à mon secondaire, tsé on parle beaucoup de *gaslighting*¹ là, moi c'tait ça toute mon secondaire, feck tsé c'est, on t'blâme sur des choses qui sont définitivement pas de ta faute. (Entretien 4443).

Comme mentionné plus haut dans l'analyse concernant les raisons de la participante 4444 de dénoncer en ligne, son but était de rétablir les faits concernant son agression, qui était faussement considérée comme consensuelle par la majorité des gens. Le fait de mettre son nom était donc nécessaire pour cette participante afin de reprendre le contrôle de son histoire. C'est aussi pour cette raison qu'elle a partagé sa dénonciation sur son propre profil Instagram par la suite. De plus, elle dit aussi que « ça permettait aux gens qui le voulait de m'écrire » (entretien 4444), lui permettant d'expliquer encore mieux son histoire.

Du côté de la participante 4445, il était essentiel pour elle aussi de ne pas être anonyme : « si j'avais pas montré mon nom, je n'aurais pas voulu, mettre le nom des autres, heu selon moi, heu si je mets ton nom, je vais mettre le mien aussi, tu vas comprendre de quoi je parle ». Il était effectivement important pour elle d'inscrire son nom et celui de l'agresseur pour que l'histoire soit plus complète et cohérente, ainsi elle souhaitait s'impliquer dans le processus autant qu'elle l'impliquait lui. Par le passé, elle avait déjà eu une rencontre avec lui et une intervenante scolaire au sujet de l'agression, elle avait donc déjà fait des démarches avec lui par le passé et elle voulait les refaire avec lui durant cette dénonciation-là, se sentant mieux de cette manière.

Pour ce qui est des participantes n'ayant pas mis leurs noms, les raisons de ce choix étaient variées. Pour les participantes 4441 et 4442, l'importance de l'anonymat dépendait du contexte de l'agression qui était partagé :

Heummm, j'pense que celle pour l'impro ça m'aurait pas dérangé de mettre mon nom, parce que le temps, parce que y'en avait plein d'autres pour lui...ouainnn on dirait que celle-là ça m'aurait pas dérangée. Pis celle dans le Vieux-Hull, j'pense pas j'aurais été game de mettre mon nom, parce que... on est la quatrième plus grosse ville du Québec, mais reste que [rire] c'est beaucoup là,... pis j'prof, feck j'aurais pas voulu que comme, mes élèves le sachent feck ouain. Celle-là je la laisserais encore anonyme encore aujourd'hui là. (Entretien 4441)

¹ Le *gaslighting* est « un terme de plus en plus utilisé pour décrire les stratégies de manipulation de l'esprit utilisées par les personnes abusives, tant dans la politique que dans les relations interpersonnelles » (Sweet, 2019. Abstract).

Je pense que pendant cette vague de dénonciations là, non ça m'aurait comme pas dérangé, heum... tsé qu'y sache, que les gens sachent que c'était moi... non, pas à ce point-là, c'est sûr que pour la 2^e, heu là oui je dirais que ça m'a vraiment plus affecté, mais heu non, ça c'est en ce moment, j'me sentirais pas prête nécessairement à dévoiler au grand jour mon visage pour une dénonciation pour la 2^e, juste parce que heum... c'est vraiment plate, j'comme encore tellement dans la peur là, mais c'est, j'ai peur de ne pas être crue, parce que je ramène ça 2 ans après, pis tsé la personne est quand même aimée tsé, y est... 'ah tsé y est en criminologie', tsé 'gradué de technique policière', feck j'me... non j'me verrais pas. Mais la 1^{re} par exemple oui, j'aurais aucun problème. (Entretien 4442)

Pour la participante 4446, l'anonymat était nécessaire puisqu'elle n'était pas à l'aise du regard que les gens pourraient porter sur elle par la suite, ne voulant pas ressentir qu'ils avaient pitié d'elle. C'est justement pour cette raison qu'elle a choisi de dénoncer dans la vague de l'été 2020 plutôt que dans une autre vague, puisqu'Instagram permettait l'anonymat, contrairement à Facebook et Twitter : « Il y avait eu avant ça le mouvement moi aussi, que moi j'avais faite le choix de pas dénoncer parce que justement c'était pas anonyme » (Entretien 4446).

5.2.5 Le système judiciaire

Comme on peut voir dans ces extraits d'histoires provenant de la page *victimsvoces.montreal*, le système de justice ainsi que tout le processus entourant les démarches judiciaires semblent avoir failli auprès des victimes d'agressions sexuelles qui ont dénoncées sur Instagram :

« Peu de temps après, je suis allée voir la police, rendu à la déposition par vidéo, l'enquêteur m'a dit que c'était ma faute puisque je t'ai laissé m'embrasser, que si je ne voulais rien j'aurais dit non depuis le début ».

« J'ai fait ma plainte, mais le dossier s'est arrêté au procureur de la couronne. Ils voulaient des preuves hors de tout doute. Le fait que mon violeur était le propriétaire lui donnait un certain contrôle. Aucun témoin n'a été interrogé. Aucune caméra n'a été visionnée. Mon enquêteur a appelé mon violeur, qui a simplement refusé de parler. L'enquête s'est terminée ainsi. »

« En 2006, après 14 ans de violence conjugale et 4 ans de procès. Le juge a remis son verdict : 'Madame, j'ai cru tout ce que vous m'avez dit. Monsieur, je ne crois pas un mot de ce que vous m'avez dit.' Il a ajouté : 'Malheureusement, notre système ne me permet pas de déclarer monsieur coupable, car il n'y avait pas de témoin dans

votre chambre à coucher'... Cette nuit-là, j'ai pleuré toutes les larmes de mon corps. Cette nuit-là, j'ai perdu confiance en notre système judiciaire. [Le] CAVAC m'a remis la cassette audio de ce verdict, car après le verdict NON COUPABLE ce fut un deuxième choc. Je vis avec les symptômes du choc post-traumatique depuis maintenant plus de 17 ans. Il est temps que ça change ».

« J'ai vu un psychiatre 2-3 semaines plus tard à qui j'ai raconté les événements puis nous l'avons annoncé à mes parents. Le resto a été boycotté depuis par toute ma famille. Mes parents m'ont soutenu du mieux qu'ils pouvaient, je suis allée avec mon père à la police à Delson où j'ai rempli une déclaration. J'ai rencontré une dame au palais de justice quelques mois plus tard avec ma mère. Puis finalement on a arrêté les procédures. Ma mère m'a dit que ça serait trop émouvant et difficile pour moi à vivre, que je devrais le revoir. C'était sa manière, à ma mère, de me protéger. J'ai vu une psychologue au CAVAC, mais après la 1re rencontre on a divergé vers les problèmes personnels que j'avais (qui était le pourquoi [nom] voulait m'aider), et je n'ai plus jamais parlé de cette histoire. »

(victimsvoices.montreal)

Aussi, certaines personnes n'ont pas voulu parler à la police ou continuer leurs démarches en raison de ce qu'elles savaient, ou croyaient savoir, au sujet du système judiciaire :

« Et j'me sens égoïste de ne pas agir parce que d'autres filles vont probablement le vivre parce que j'agis pas. Mais j'peux juste pas. Ça me fait peur. »

« Tells me I should call the cops on him. But we all know how this goes. So I decided not to. »

« Je peux pas dire que t'es une mauvaise personne. Je peux pas me rendre à la police parce que j'ai peur de détruire ta vie. »

« J'ai tenté de porter plainte, mais j'ai reçu trop de menace et d'appel pour le faire... Je peux même dire que j'ai été suivie et harcelée chez moi par ces gens... »

« J'ai consulté par la suite, mais je ne voulais rien savoir d'en parler et de faire une plainte en bonne et due forme, car dans ma tête... Je n'avais jamais dit non à ce gars, c'était de ma faute... »

« La raison principale pourquoi je n'ai jamais dénoncé mon agresseur est parce que nous étions mineurs. Et que je me suis toujours dit que rien ne pouvait être fait. »

« J'ai jamais porté plainte parce que je voulais en finir et que on sait très bien ce qui arrive aux plaintes, elles ne sont jamais prises au sérieux *anyway!* »

(victimsvoices.montreal)

Du côté des entretiens semi-dirigés, une des participantes a porté plainte, une autre a fait une déclaration à la police, et les quatre autres n'ont pas fait de démarches judiciaires.

La participante 4441 n'a fait aucune démarche policière pour les deux agressions qu'elle a dénoncées sur Instagram. Pour la première, elle dit ne pas l'avoir fait à cause d'un manque de gravité dans les actes posés, et pour la deuxième : « y a eu comme relation consentante avant, pis ensuite ça a changé, feck c'est toute comme des genres de flous feck j'tais comme 'ahhh c'comme pas tant pertinent' » (entretien 4441). La participante 4443 n'est pas allée voir la police non plus, pour des raisons similaires :

J'en ai juste parlé à mes proches, j'en ai jamais parlé à la police, ça l'a jamais été mes intentions, heum tsé, encore là ça se peut que ça soit le déni, ou mon doute, ou peu importe, mais... pour mes cas, je, j'préfèrais ne pas aller à la police, parce que j'trouvais pas, tsé, même si une agression c'est criminel, je le voyais pas comme si c'était criminel, fack heu... Ouais fack c'est ça [rires] ça fait partie de... la psychologie après comme t'es, j'ai été victime de l'agression, mais...»

La participante 4442 a elle aussi expliqué dans son entretien pourquoi elle n'avait pas été voir la police :

J'ai pas dénoncé de d'autres manières, heum je regrette un peu, fack heu, mais c'est que dans cette histoire-là y'avait d'autres personnes, d'autres, deux autres des amies qui étaient, qui étaient heuuu, voyons, genre quand je, j'ai pas encore le bon mot là, *involve*, qui était encore heu... faudrait que j'le trouve ce mot-là. Heu pis j'en avais une justement qui s'tait faite droguée, heum puis elle avait peur que son chum le sache, tsé elle voulait pas que son chum le sache, feck j'ai comme [hésitation], j'ai comme juste faite, ok ben je le dirai pas on va juste ignorer ça c'est tout c'est fini tsé, feck j'regrette un peu parce que c'est sûr moi ça m'a comme affectée, mais puisque j'ai tendance à vraiment repousser les choses, heu j'ai faite comme si ça m'était juste jamais arrivé.

La participante 4445 trouvait plus pertinent de faire une déclaration dans sa situation :

Je voulais pas faire une plainte, j'ai faite une déclaration parce que justement j'étais suivie par plusieurs spécialistes à ce moment-là qui m'ont un peu comme poussée à, à ce que heu, pas poussée, mais qui m'ont encouragée à justement faire une déclaration. Pour moi je voulais pas faire de plainte, parce que c'était trop gros pour l'ampleur de ce qui s'était passé, pis heu à son âge je voulais pas comme, y mette une grosse grosse tache à son dossier, mais je voulais que ça soit présent pis que ça soit pas... heu tait, en faite.

Plusieurs d'entre elles ont par la suite mentionné leur opinion sur le système de justice, qui influence lui aussi si les victimes vont aller dénoncer ou pas leur agresseur :

J'pense le fait que y a tellement de gens qui dénoncent, j'pense justement qu'on fait pas confiance au système juridique tsé comme... tu devrais pas te cacher pendant 10 ans de ce sujet-là, pour que finalement tu le dénonces sur Internet, tsé c'est comme, ça l'a vraiment pas de sens là tsé. (Entretien 4443)

Pour ce qui est de la participante 4444, elle irait maintenant davantage porter plainte en ayant les informations qu'elle a aujourd'hui :

J'suis vraiment pas contre nécessairement les dénonciations heu, à la police ou quoi que ce soit, tsé j'pense que si, mettons aujourd'hui que ça arrivait, pis tsé on touche du bois là on veut pas que ça réarrive, mais comme, si ça arrivait aujourd'hui j'pense que... j'suis beaucoup plus informée pis tout ça pis j'aurais pas peur de dire que c'est un viol, pis j'le saurais, pis j'aurais pas de misère à aller à l'hôpital à aller faire un kit pis toute ça [raclement gorge]. Mais heum tsé des années plus tard à la police... tsé j'avais parlé à quelqu'un de heum, de Juripop pis quelqu'un du DPCP pis ça... pis dans le fond a disait 'fait le pour toi si tu veux, mais j'te garantis, tsé, y aurait pas de répercussions malheureusement contre lui parce que tsé y a pu aucune preuve tangible, c'est ta parole contre la sienne, tsé des témoins qui sont... plus ou moins crédibles aussi', heum fack a dit 'fait le pour toi si tu veux, mais'... tsé c'est ça.

De son côté, la participante 4446 a porté plainte et elle explique bien son parcours dans son entretien :

[...] tsé avec la Cour on le sait, c'est sa voix contre ta voix, feck si moi j'avais pas de caméra pis j't'ai pas filmé faire les actions ben j'pas capable de prouver s'que t'as faite feck pour moi ça été une énorme défaite, mais pour mon détective privé qui était là avec moi pis les policiers c'tait comme 'ben on a pas de doute de s'que t'as vécu parce que on a vu ton agresseur, on a vu comment il a réagi face à ton témoignage et comment qu'y était pis comment y avait le goût de disparaître'. Autant ça m'a faite du bien d'entendre ça, autant c'est comme 'tu m'as enlevé 7 ans de ma vie' comme... c'tait vraiment long là, ça durée de 7 ans à 14 ans, feck comme c'était vraiment vraiment comme très très intense parce que c'était comme une personne que je voyais comme de 6 à 12 fois par année, feck comme... tsé ça c'tait vraiment difficile.

Une question plus précise a également été posée sur le concept d'un tribunal spécialisé, dont on a entendu parler, suite à la vague de l'été 2020. Voici les réponses de toutes les participantes sur le sujet :

J'essaye vraiment d'être comme... de mettre la *switch* à optimiste là, j'veux vraiment vraiment que ça se passe bien, mais j'pense qu'il y a tellement de subtilités, heuuu j'connais pas tous les détails, mais j'pense qu'y a beaucoup de choses à penser pour s'assurer que c'est en effet un *safe place*, qu'on, qu'on est en train de créer, pis que c'est pas juste un... de la politique de 'yes on a faite quelque chose de bien'. Est-ce que ça fonctionne pour vrai, est-ce que les gens sont biaisés, est-ce que ça va changer l'opinion publique aussi parce que c'pas super favorable les dénonciations, ou juste les violences sexuelles envers les femmes là, c'pas particulièrement des choses qui semblent toucher des gens on dirait, feck [bruit de bouche] y a beaucoup de choses à changer j'pense pas que ça c'est une solution en soi, dans le sens où toute va être réglé après ça. C'est un outil pour y arriver... mais j'ai l'impression que ça va un p'tit peu trop vite, qui manque des affaires comme, du travail. Mais j'espère vraiment vraiment que ça va changer la *game*. (Entretien 4441)

Ce tribunal-là, moi ça été vraiment comme : Enfin! Tsé... Parce que [raclage gorge], j'veux dire quand j'y pense, y a tellement de personnes qui veulent pas dénoncer parce que justement, soit qu'ils ont peur qu'ils seront pas crus, heum tsé que ça tourne beaucoup dans les mythes pis les fausses croyances de la société [...] j'pense le fait d'avoir un tribunal comme ça qui prend en compte tous tous tous les petits facteurs pis qui vont pas se... vont pas v'nir en jeu avec de fausses croyances les mythes et tout ça, ça va vraiment venir aider la cause là. (Entretien 4442)

Les victimes souvent faut qu'y parlent de leur vécu 40 millions de fois, pis souvent, heum, y a des choses qui sont pas relevant qui vont être discutée aussi, tsé y a tellement de problèmes, à la base dans le système juridique, que quand t'es une victime d'agression, des fois c'est comme pire, feck si le tribunal, genre, spécialisé en agression sexuelle est vraiment là pour aider les victimes, tant mieux. J'pense que c'est vraiment une super décision, mais faut vraiment avoir des gens qualifiés pour ça parce que, y a plein d'avocats qui vont te mettre en doute, y a plein, plein de personnes qui, tsé des policiers qui vont te mettre en doute, ou qui vont faire partie des problèmes plus précis tsé, comme... c'est pas juste un *lair* de problèmes, c'est comme, tellement que, on va voir [rires], mais, première fois que je l'ai vu j'tais contente [rires]. (Entretien 4443)

J'pense que... ça peut aider beaucoup de gens pis heu... ouain non j'suis sûre, juste pour la discussion que ça peut créer à la limite, avec des gens qui sont pas victimes de t'ça où quoi que ce soit, même à la limite si ça s'arrêtait là [rires] j'pense que c'est bien. Heum fack non j[e] suis vraiment en faveur de... moi toute les initiatives dans ce domaine-là j'pense que ça peut bénéficier, heum parce que tsé outre la personne qui a vécu ça, y a comme un cercle là autour des gens tsé que ça peut être difficile, justement si y a eu des témoins ça peut être difficile pour eux, l'entourage, si la personne avait un conjoint à ce moment-là qui est autre, ou un conjoint par la suite,

ou heu... tsé des anicroches avec la famille, fuck oui, j'suis 100% en faveur [rires] de ça, après c'est de voir comment ça se concrétise le tout là, bien entendu là, mais ouain. (Entretien 4444)

J'étais super ouverte, j'tais super contente, pis j'trouvais justement qu'on avait atteint le but qui était justement de dénoncer publiquement. Heum, mais, j'pas assez informer pour m'avancer plus que ça. (Entretien 4445)

C'tait un film basé sur la réalité pis c'tait vraiment comme, des faits saillants, pis d'entendre parler les procureurs, d'entendre parler les avocats, ça m'a vraiment blessée, j'suis sortie de d'là j'étais offusquée, je PLEURAI de COLÈRE, de peine de voir que c'est comme ça que les gens voient les victimes d'un acte criminel, feck j'me suis dit, si on a... cette possibilité d'avoir ça, ok... mais QUI va travailler là ? Tsé s'tu des gens qui sont autant bornés, autant fermés, tsé comme, on s'entend ça reste une opportunité de carrière de travailler en agression, ça reste tsé... j'veux dire y en a qui voit ça comme un *trill*, ou heu une carrière professionnelle de faire comme « ah ouais, j'aimerais ça travailler là-dedans, l'idée derrière ça moi j'pense qu'il faut que ça soit des gens qui soient complètement féministes, heum... pis qui ont vraiment à cœur le bien-être des femmes, pis qui VEULENT vraiment l'égalité des sexes. [...] Feck... en tout cas, c'est, j'trouve que c'est un très gros projet, j'aimerais que ça marche, j'aimerais ça que ça existe pis que ça fonctionne pis on dirait que, pour moi, j'y crois comme pas... mais j'suis désolée de vous dire ça parce que j'aimerais ça y croire... (Entretien 4446)

4.2.6 Perception de la vague de dénonciation de l'été 2020

Il est nécessaire de s'intéresser à la perception des participantes au sujet de la vague de dénonciations de l'été 2020, puisque c'est en lien direct avec les motivations des victimes de dénoncer. En effet, les six participantes à nos entretiens nous ont dit avoir eu autant d'émotions négatives que positives lors de la lecture des dénonciations se trouvant sur les pages Instagram. Dans tous les cas, suite à cette lecture, elles ont toutes décidé de dénoncer et/ou de faire un témoignage sur une des pages.

Tout d'abord, la vague a entraîné des réflexions personnelles pour les participantes, par exemple sur leurs propres agissements par le passé avec les autres : « tu voyais que les histoires ça v'naient vraiment heum... ça, ça, ça portaient vraiment à réfléchir, heu sur l'interaction avec les autres là, qu'on, qu'on, qu'on a pu ou qu'on peut avoir » (Entretien 4444). Certaines ont également pris conscience de leur agression suite à la lecture des agressions dans les publications Instagram :

Heum le positif qu'y a eu par contre c'est que, j'me rappelle que quand y a eu *metoo* en 2017... heu on était encore comme dans une perception que c'était une agression sexuelle violente, dans une ruelle ou, par la drogue du viol... Mais là en 2020 y avait comme plusieurs nuances, plusieurs choses, feck c'tait comme : 'en 2017 Mmmm pas grand-chose qui m'est arrivé', pis là en 2020 c'tait : 'ahh oui!' là tu réfléchis pis tu t'dis 'ça c'tait pas correct, ça c'tait pas correct', feck, y a eu beaucoup d'éducation à travers ça cette vague-là. Y a un moment où j'ai juste enlevé les applications de mon téléphone parce que j'avais vraiment besoin d'une pause, mais reste que ça, ça faite du bien, j'ai pu bonder aussi avec des amis sur ce sujet-là, pis heu, même avec mon chum heu on a réfléchi sur le passé, comment on a *enable* certaines personnes dans nos cercles. (Entretien 4441)

C'est grâce à toutes les dénonciations que j'ai réalisé que j'm'étais faite agresser aussi par après, par heu une personne que je fréquentais, donc un gars que je fréquentais et ça c'était vraiment une relation heummmm non consentante complète. Donc ça a vraiment aidé aussi à prendre conscience de tsa. [...] c'est qu'après la vague de dénonciations qu'y a eu sur les réseaux sociaux, pis là le fait que j'ai comme réalisé que ça m'était comme arrivée, j'ai commencé à avoir justement des *flashbacks*, des répercussions assez négatives là aussi sur ma santé physique et mentale, donc c'est sûr que là tsé il faut que je le soigne. [...] c'est pour ça je trouve que des dénonciations ça peut être super aidant là, pour, pour les autres personnes autour, en tout cas moi, la deuxième fois là ça m'a vraiment aidée là j'avais vu une histoire assez, assez similaire, pis j'suis restée quand même bête, feck heu c'est ça. (Entretien 4442)

Lorsqu'une personne ressent l'impact que la vague de dénonciation a eu sur elle-même, cela peut ensuite lui donner envie de participer, avec une dénonciation/témoignage de sa propre expérience, dans le but qu'elle puisse elle aussi aider à changer les mentalités entourant les agressions sexuelles. Il s'agit d'ailleurs de la motivation qui est revenue le plus souvent chez les victimes ayant dénoncé en ligne, autant dans l'analyse des publications Instagram que dans celle des entretiens semi-dirigés, ce qui peut avoir été motivé par la vague elle-même. La participante 4443 explique bien cette motivation-là :

Quand je vois des, des personnes qui dénoncent, ben c'est sûr que ça me rend triste... mais je trouve ça vraiment important parce que, la société est vraiment dans le *victim blaming* tsé qu'on doute toujours de la victime [...] ça venait me chercher... beaucoup là. [...] ça fait tellement longtemps qu'on vit dans une société misogyne pis que c'est tellement normalisé en faite, que c'est là qui faut vraiment faire des changements, pis c'est par des discussions, c'est par se défendre, C'est par justement

conscientiser tout le temps tout le monde, pis ben si un mouvement comme ça peut vraiment aider, ben... (Entretien 4443)

Deux des participantes ont mentionné clairement que selon elles, il n'y a pas eu de réel impact de la vague sur les gens qui les entourent :

Y en a un des gars qui étaient revenus au moins huit fois, pis j't'ai comme 'Faites quelque chose gang! Là on voit le nom qui ressort, faut faire quelque chose'. Y a un problème qui est comme LÀ pis y a rien qui a été fait après... C'est comme un, un sentiment d'impuissance, dans le sens, je sais pas c'est qui qui est derrière s'te groupe là, mais c'est gens-là ont clairement pas de pouvoir par rapport à la Cour, on clairement pas de pouvoir par rapport à rien. (Entretien 4446)

J'ai vu une différence au niveau de plus 'ah oui, moi si j'apprenais que mon ami faisait telle chose, ça s'rait non', mais en même temps, quand je l'ai voit jaser ensemble, exemple je vois une interaction entre deux gars, heum... comme, tsé par exemple je voyais quelqu'un pendant cet été, pis j'avais comme mes écouteurs, j'tais chez lui, pis y avait comme ses amis, tsé y parlait, ses amis parlaient entre eux pis ses amis 'contaient des affaires pis j'tais comme 'mon dieu', clairement là que ça se supporterait là, [...] tsé on entend toutes les commentaires, 'tsé la fille a fait l'étoile'... pis j'entends ça pis dans ma tête j'me dis 'ben tsé c'est parce que c'est pas normal tsé, est-ce que c'est parce que ça y tentait pas?' [rire jaune] tsé. Feck, on dirait que j'ai tout le temps l'impression que sur le coup oui, y dise 'ah moi jamais je f'rais ça' tsé mais... on dirait qu'y'en a qui comprennent quand même pas ... j'ai pas, comme pas vu vraiment de différence avant/après j'dirais là. (Entretien 4442)

Par contre, une des participantes a pu voir une différence de culture après l'été 2020 dans un milieu spécifique où plusieurs noms sont sortis lors de la vague, par rapport au moment où elle a fait en 2013 sa thèse portant sur un sujet féministe. Elle mentionne qu'à l'époque, les gens comprenaient moins ou avaient moins d'intérêt pour la cause des femmes. Il y a eu certaines initiatives dans le milieu par le passé pour créer des *safespace*, mais la grande majorité des gens disaient qu'il n'existait aucun problème et que ça ne valait pas la peine d'être abordé comme sujet. Elle a donc vu un changement à ce niveau-là :

Quand tu me disais tantôt est-ce que ça été utile, hum... que, est-ce qu'y a de bons côtés à la vague de 2020, ben clairement y a ça parce que ça été un genre de *wake up call* collectif pour ben du monde-là, on l'a vu. (Entretien 4441)

Finalement, deux participantes (4442 et 4444) mentionnent qu'elles n'auraient pas été à l'aise de faire leur dénonciation sur Facebook plutôt que sur Instagram, comme le démontrent ces deux extraits d'entretiens :

J'ai remarqué que sur *Instagram*, les commentaires en faveur des victimes, soit au niveau sexuel, violence conjugale, des choses comme ça, c'est tout le temps beaucoup plus positifs, une vague de support, tsé il y en a tout le temps que ça va être comme « ah, mais là tsé si on, ... a veut juste nuire à la réputation », mais au contraire sur *Instagram*, j'vois que y a quand même beaucoup beaucoup de support, tandis que sur *Facebook* et *Twitter*, j'ai remarqué que c'est très très négatif souvent, heuuu je sais pas si ça a rapport un peu avec l'âge des utilisateurs... si on prend l'exemple de Julien Lacroix tsé j'ai suivi aussi beaucoup cette histoire-là, pis je voyais là des gens tsé dans la soixantaine qui disait 'ahh on te croit', 'on te pardonne', mais dans ma tête j't'ais comme 'tu peux pas le pardonner, s'pas toi qui a vécu ça tsé', feck je sais pas j'ai pensé à ça pis j'ai, j'ai vu qu'il y avait quand même une différence sur Instagram que sur Facebook pis j'pense que j'ai quand même bien choisi la plateforme pour le faire, j'pense pas que j'aurais choisi heuuu Facebook ou heu Twitter là. (Entretien 4442)

Tantôt j'disais que mes réseaux c'est vraiment Instagram pis Tiktok, feck Facebook je l'utilise déjà pas instinctivement tsé, heum... est-ce que je l'aurais partagé sur heu Facebook... J'ai comme l'impression que... pis c'est sûrement une fausse impression parce que j'veux dire, Instagram est tout aussi ouvert que Facebook là, mais tsé comme j'ai un peu l'idée dans ma tête que comme, Facebook heum... Ginette de Val d'Or, 54 ans, pourrait tomber sur mon truc, heum... pis sur Instagram ben c'est un peu plus du monde de mon âge, heum donc je sais qu'on a des valeurs un p'tit peu plus, générationnelles, semblables. Feck j't'ai comme un p'tit peu plus à l'aise... ouain j'pense pas je l'aurais faite sur Facebook [rires] tsé comme, les deux sont *open* mais Facebook j'trouve c'est trop *open*. (Entretien 4444)

Cette section de résultat et d'analyse a permis de mettre en évidence certaines thématiques qui sont revenues à plusieurs reprises dans les entretiens et sur la page de dénonciations Instagram. Les deux tableaux de résultats permettent également de bien voir visuellement les motivations des victimes à utiliser les plateformes numériques qui sont le plus ressorties des interviews et des publications. La discussion peut ensuite permettre d'approfondir certains éléments et faire des liens entre ceux-ci, tout en faisant des liens avec la littérature.

5. DISCUSSION

L'objectif de ce travail est de comprendre les motifs du recours aux plateformes numériques par les victimes d'inconduites sexuelles. Tout d'abord, les différents thèmes ayant été analysés sur la page Instagram en première partie et par des entretiens en deuxième partie permettent de répondre aux objectifs spécifiques mentionnés dans la problématique. Voici un rappel des objectifs spécifiques de l'étude :

- Comprendre le contexte entourant la victimisation de la victime d'agression sexuelle qui a décidé de dénoncer sur les réseaux sociaux.
- Mettre en lumière le point de vue des victimes d'agressions sexuelles concernant les différentes manières de porter plainte.
- Comprendre l'utilisation générale des réseaux sociaux par les victimes d'agression sexuelle et plus précisément l'utilisation des pages de dénonciations Instagram utilisée dans la vague de l'été 2020 au Québec.

Tout en divisant la discussion de manière à aborder chacun des objectifs ci-haut, il est également possible de faire des liens avec la littérature qui a été recensée en début d'étude et aussi bien sûr avec les motivations elles-mêmes directement mentionnées dans les deux vignettes d'échantillons.

5.1 Le contexte de la victimisation

Comme mentionné dans la problématique, il est nécessaire de comprendre le contexte de l'agression sexuelle subit par la victime, ainsi que d'avoir des détails sur sa victimisation pour pouvoir comprendre sa motivation à faire une dénonciation en ligne. Parfois, le moment de la dénonciation est le moment où la victime s'est sentie prête à raconter son agression. Suite à l'analyse de la page *victimsvoces.montréal*, il est clair que les victimes utilisent, entre autres, cette méthode de dénonciation pour se libérer et raconter leur histoire. Cela confirme également ce qui est dit dans le collectif de l'UQAM et du RQCALAC (2018) concernant l'importance du témoignage en ligne pour les victimes, permettant ainsi de se sentir moins seule et « d'agir sur son histoire ». On remarque également un lien avec les « micropouvoirs » dont parle Loveluck (2016), puisqu'il s'agit d'une prise de pouvoir personnelle de la part des victimes qui dénoncent en ligne. Voici un

extrait d'une des publications de l'une des victimes qui démontre bien le motif derrière sa dénonciation : « Aujourd'hui je suis prête à me libérer du fardeau qui me hante tous les jours de ma vie depuis maintenant 5 ans » (*victimsvoces.montréal*).

Aussi, comme mentionné dans la section des résultats et de l'analyse, il était important de ne pas négliger le thème de l'entourage qui a été mentionné à plusieurs reprises, autant dans les entretiens que dans les publications Instagram, puisqu'il peut y avoir un lien avec la motivation de l'utilisation des réseaux sociaux pour dénoncer leur agression ou leur agresseur. On peut comprendre, étant donné les nombreuses expériences négatives racontées dans les deux vignettes d'échantillons, que les agressions sexuelles restent encore quelque chose de tabou à discuter dans notre société. L'idée ici n'est pas d'entrer dans les détails de cette revictimisation que subit la victime, mais plutôt de faire le lien avec le désir des victimes de dénoncer à un endroit où elles se sentiraient davantage écoutées et crues. Les victimes ne souhaitent également pas que le sujet reste tabou, puisque c'est de cette manière que les stéréotypes subsistent et que les agressions continuent.

La réaction de leur entourage, en plus de l'agression elle-même, peut également leur faire prendre encore plus conscience de la culture du viol, toujours très présente dans notre société. Cela peut expliquer qu'il s'agit d'une des motivations de dénonciations les plus présentes dans les deux vignettes d'échantillons. Comme le mentionne la littérature, les victimes souhaitent que la violence sexuelle cesse d'être banalisée et que le système judiciaire soit mieux adapté pour elles. Voici un extrait d'une publication de la page *victimsvoces.montréal* qui illustre la motivation de la victime de dénoncer sur Instagram :

Shout-out à ce mouvement qui brasse pas mal. [...] Mais si c'est ça qu'il faut pour que le système change et que notre société arrête de normaliser ce genre de comportement, fuck, on continue ce mouvement, qu'on pète tout sur le passage. (victimsvoces.montréal).

La motivation des victimes qui dénoncent des inconduites sexuelles n'est pas toujours de faire de l'auto-justice concernant leur propre victimisation. Leur but était aussi de faire de la prévention, ainsi que d'éduquer l'ensemble de la population sur les problématiques liées aux interventions lors de violence à caractère sexuel. Les victimes racontent pourquoi elles ne sont pas coupables de ce qui leur est arrivé par des phrases comme : « L'embrasser ne lui donnait pas le droit de me toucher de cette façon et de faire cette action qu'on appelle

le viol.. » *victimsvoces.montréal*. De cette manière, sans explicitement dire qu'elles souhaitent faire de l'éducation sur le consentement et lutter contre la culture du viol, elles le font implicitement, car elles veulent que tout le monde sache que ce n'est pas parce qu'une personne en embrasse une autre que c'est un consentement à aller plus loin.

On peut constater qu'une réflexion est faite pour les victimes, afin qu'elles décident de publier leur agression sur Instagram. On peut faire un lien avec l'élément de préméditation de Johnston, mentionné dans le cadre théorique. La lecture des publications sur les différentes pages de dénonciations, le fait d'aller voir si le nom de leur agresseur.e est déjà ressorti (sur Instagram ou sur la liste « Dis son nom ») ou bien de réfléchir aux conséquences que cela pourrait avoir d'écrire le nom de leur agresseur dans la publication font toutes parties de l'activité de préparation à l'acte de vigilantisme en tant que tel. Le mouvement est également bien organisé en raison des pages de publications gérées par des administrateur.trice.s et qui ont été créées pour accueillir le témoignage de victimes, réparti par région.

On note donc que le contexte entourant la victimisation des victimes d'agression sexuelle était empreint de doute vis-à-vis des victimes sur ce qu'elles ont vécu ainsi que sur le déroulement des événements, soit de la part de l'entourage ou de la société. Cela les motive ensuite à vouloir être entendues et crues ainsi que de vouloir rétablir les faits sur ce qui s'est réellement produit. Dénoncer sur les réseaux sociaux était donc une bonne manière selon elles d'atteindre ces objectifs.

5.2 Les différentes manières de porter plainte

Les victimes d'agressions sexuelles qui ont porté plainte en ligne ont déjà choisi cette méthode de dénonciation pour certaines raisons, qui seront mentionnées plus bas dans la discussion. Il est cependant important de mettre en lumière le point de vue de ces victimes concernant les autres manières de porter plainte.

Il faut tout d'abord mettre un bémol concernant les opinions des deux vignettes de données sur le système de justice, soit qu'en très grande majorité le système de justice ainsi que tout le processus l'entourant semblent avoir failli auprès des victimes, ou que celles-ci ne voulaient tout simplement pas y faire face étant donné la mauvaise réputation de cette méthode de dénonciation. Puisque ce sont des personnes qui ont décidé de dénoncer en

ligne, on peut en effet déduire que leur expérience avec le milieu judiciaire n'a pas été positive. Elle n'est cependant pas représentative de l'expérience de toutes les victimes qui ont fait ce type de plainte, car il y a bien sûr des victimes d'agressions sexuelles qui gagnent leur cause. Celles-ci se retrouvent peut-être moins dans notre échantillon, n'ayant pas ressenti le besoin de dénoncer leur agresseur en ligne. Cependant, le but ici n'est pas de dresser un portrait du système judiciaire, mais de comprendre les raisons des victimes de dénoncer en ligne. Les résultats permettent de conclure qu'une mauvaise expérience avec le système judiciaire (de la plainte à la police jusqu'au procès) est une motivation pour la victime d'utiliser une autre méthode dénonciation. Il s'agissait parfois d'un conseil d'un professionnel, l'avertissant des difficultés entourant le processus d'une plainte, ou bien en raison de ce qu'elle a entendu comme expérience en général, qui va avoir incité la victime à ne pas emprunter ce chemin. Plusieurs voulaient également changer la culture du viol qui existe dans la société, raison même de la complexité à passer à travers le processus judiciaire en matière d'agressions sexuelles. Souhaitant tout de même témoigner de son vécu et prévenir du danger que représente l'agresseur, la victime d'agression va choisir de partager son histoire dans la vague de dénonciations.

Vouloir empêcher son agresseur de recommencer est l'un des motifs qui est également très présent dans les deux vignettes analysées. Même s'il n'était pas toujours explicitement mentionné dans les publications de *victimsvoces.montréal* que la victime avait comme motif de dénoncer un.e agresseur.e pour éviter qu'iel recommence, il y a tout de même 61% des publications qui mentionnent le nom des agresseur.e.s présumé.e.s. Voici un extrait d'une publication de la page qui démontre bien le motif derrière la victime de dénoncer en ligne : « Aujourd'hui faut que ton nom sorte. Pour toutes celles que t'as blessé[es] et pour celles que tu côtoies encore aujourd'hui. Les gens ont [le] droit de savoir quel genre de personne [...] ils ont dans leur vie » (*victimsvoces.montréal*). Voir l'Annexe pour plus d'exemples. Les victimes disent vouloir changer les mentalités entourant l'agression sexuelle et lutter contre la culture du viol. Il est cependant dangereux d'utiliser le *doxing* pour atteindre ce but en mettant le nom de l'agresseur. Cela l'expose sans son consentement sur Instagram et les réseaux sociaux, et cela peut avoir des conséquences graves sur leur vie. Si les victimes se considèrent comme des vigilantes, elles pourraient

donc voir cela comme un mal nécessaire. Aussi, certain.e.s ne savaient pas le nom de leur agresseur.e, iels l'ont alors tout de même décrit physiquement pour qu'iel soit reconnu.e.

Il faut tout de même noter que 39 % n'ont pas ressenti le besoin de nommer leur agresseur.e.s présumé.e.s ou n'avait pas encore le courage de le faire malgré leur propre anonymat. C'est un chiffre plus élevé que ce que l'on pourrait croire étant donné le type de couverture médiatique qui a été faite pour cette vague de dénonciations. Les médias traditionnels vont rarement parler du contenu des dénonciations, sauf si l'une d'entre elles cible une personne connue ou si elle a été écrite par une personne qui l'est, puisqu'ils sont toujours en recherche de sensationnalisme (Savard-Moisan, 2017). En effet, beaucoup d'attention est alors portée sur le fait que des personnes sont dénoncées publiquement et qu'il s'agit alors d'un tribunal populaire. Une victime ne voulant tout simplement pas que cette personne reproduise une agression sur une autre personne semble vouloir punir l'agresseur et se venger, alors que les résultats de cette recherche n'indiquent pas du tout ce constat. Aucun des témoignages sur la page Instagram et aucune des participantes ne parle de vengeance contre l'agresseur.e. présumé.e, il y a donc peu de chance que cet élément soit la raison pour laquelle la victime a choisi d'écrire son nom. Le débat se concentre alors sur l'injustice de se faire dénoncer publiquement de cette manière et des risques de voir son nom sortir dans une fausse dénonciation, plutôt que sur le problème à la base du mouvement qui est l'ampleur des conduites sexuelles qui se produisent au Québec. Cela ne donne alors pas de la visibilité au mouvement de la bonne manière, car la population va avoir tendance à se focaliser sur les impacts négatifs de la prise de parole publique de la victime. Celle-ci peut alors se faire juger aussi sévèrement que l'agresseur.e de diverses manières, comme en estimant que ce qui a été subi par la victime était moins grave que les répercussions subies par l'auteur.e présumé.e de l'agression. Il n'y a donc pas vraiment de changement de mentalité qui s'opère par rapport à la gravité de ce qu'une conduite sexuelle peut être pour une victime.

Les participantes des entretiens expliquent cependant très bien pourquoi elles ont senti qu'il était nécessaire dans certaine situation de dire le nom de l'agresseur.e. En effet, vouloir empêcher l'agresseur.e présumé.e de recommencer est aussi présent comme motif du côté des participantes aux entretiens. Les trois qui souhaitaient dénoncer l'agresseur

souhaitaient le faire en ligne, pour prévenir les autres femmes. Les extraits de la participante 4444, présentés au début de la section des résultats, sont éloquentes sur l'utilité des réseaux sociaux pour atteindre son but :

Je sentais pas que pour moi de, d'aller dénoncer à des instances officielles ça l'aurait ... accomplis le but qui était de protéger d'autres personnes, versus sur les réseaux sociaux là j'tais comme, 'ben garde croyez-moi, croyez-moi pas, moi j'dis qu'est-ce qui en est'. Si y a une fille qui voit ça pis qui, soit que ça confirme quelque chose parce qu'elle a déjà entendu de d'autres personnes des trucs un peu louches, mais c'tait tout le temps un peu flou tsé pis que là est comme 'ah ok, ça fait du sens', ou juste qu'à fait un p'tit peu plus attention à cette personne-là ou à d'autres personnes, à cause de, de c'que j'ai partagé, comme [rires] tant mieux là.

Mais comme le mentionne une autre participante (4444), elle aurait davantage confiance au système de justice si son agression se produisait aujourd'hui, puisqu'elle est mieux informée de ce qu'elle doit faire lorsque ça arrive pour avoir des preuves contre lui, tel que faire la trousse médico-légale. L'éducation sexuelle de tout le monde, bien sûr au niveau du consentement, mais également sur ce qu'il faut faire suite à une agression, est donc quelque chose d'important à instaurer avec nos jeunes.

5.3 L'utilisation des réseaux sociaux et des pages de dénonciations Instagram

Comme mentionné dans la problématique, puisque Instagram et les réseaux sociaux sont les méthodes utilisées par les victimes pour faire leur dénonciation, il est intéressant de connaître leur utilisation et leur opinion sur ces outils technologiques. La vague de dénonciations de l'été 2020 a augmenté l'utilisation des réseaux sociaux des participantes aux entretiens, en plus d'être au même moment qu'une pandémie mondiale qui avait déjà augmenté leur utilisation depuis mars 2020. Lors de la publication de Safia Nolin sur Instagram concernant Marie-Pier Morin, les personnes avaient donc probablement plus de temps à investir dans les réseaux sociaux qu'à l'habitude. Cela pourrait expliquer la création de pages de dénonciations Instagram administrées par différentes personnes, puisqu'elles ont dû mettre énormément de temps dans leur mise sur pied. Contrairement aux autres vagues, où chacun.e écrivait leur témoignage à partir de leur page personnelle avec un mot-clic rassembleur, les dénonciations étaient cette fois-ci plus structurées, puisque les victimes envoyaient leurs témoignages en privé aux pages qui allait s'occuper de la partager. Ce type de méthode de partage a permis de donner le choix aux victimes de

dénoncer de manière anonyme ou non, ce qui sera un élément abordé plus en détail plus tard dans la discussion. Ce qu'il faut mentionner, c'est qu'il ne s'agit pas des seules raisons expliquant pourquoi les victimes étaient plus à l'aise de dénoncer sur la plateforme Instagram. Il faut rappeler aussi que les participantes étaient déjà des utilisatrices d'Instagram avant la vague de l'été 2020, elles étaient donc à l'aise avec son utilisation. Que ça soit pour celles ayant choisi l'anonymat ou pour les autres, Instagram était mieux selon elles que les autres réseaux. La participante 4442 ainsi que 4444 ont explicitement mentionné qu'elles n'auraient pas fait leur dénonciation sur Facebook en raison des utilisateurs.

L'utilisation des médias sociaux pour témoigner d'agressions sexuelles ou bien pour dénoncer certains comportements inacceptables n'est pas un phénomène nouveau. Les militantes féministes utilisant les réseaux sociaux abordent le thème des agressions à caractères sexuelles à de nombreuses reprises, par exemple lorsqu'elles souhaitent décrire les diverses violences dans le monde touchant majoritairement les femmes. Certaines agressions sexuelles sont maintenant très connues dans la société en raison de précédentes vagues de dénonciations ou de l'intérêt porté par le public sur celles-ci, telles que le viol commis par un inconnu ayant mis du GHB dans un verre ou bien une agression faite par un patron insistant sur le lieu de travail. La participante 4443 mentionnait d'ailleurs dans son entretien qu'il était rare d'entendre parler d'agression par un.e copain.e ou un.e ami.e intime et que le stéréotype de « *stranger danger* » est encore très présent dans les mentalités. La lutte n'est pas terminée étant donné que des stéréotypes sont encore existants. Suite à l'analyse des données, un élément qui revient souvent est l'impact de la lecture des publications relatif aux différentes participantes. C'est parfois à cette lecture qu'elles réalisaient que ce qu'elles avaient vécu était une agression et qu'il était légitime de ne pas s'être sentie confortable durant l'événement en tant que tel ou encore à la suite de cet événement. Dans la littérature, les auteur.e.s mentionnaient l'évolution du militantisme féministe et de comment les enjeux changent avec le temps, ce qui est stipulé très clairement par la participante 4441 qui note une différence entre les vagues de dénonciations :

J'me rappelle que quand y a eu *metoo* en 2017... heuuuu on était encore comme dans une perception que c'était une agression sexuelle violente, dans une ruelle ou, par la

drogue du viol... Mais là en 2020 y avait comme plusieurs nuances, plusieurs choses, feck c'tait comme : « en 2017 Mmmm pas grand-chose qui m'est arrivé », pis là en 2020 c'tait : « ahh oui! » là tu réfléchis pis tu t'dis « ça c'tait pas correct, ça c'tait pas correct », feck, y a eu beaucoup d'éducation à travers ça cette vague-là.

Suite aux entretiens ainsi qu'à l'analyse de la page de dénonciation de Montréal sur Instagram, on a pu confirmer que la vague de 2020 au Québec porte beaucoup plus sur des agressions faites par des personnes connues des victimes ou bien sur des inconduites sexuelles. Mis à part l'évolution des luttes féministes en ligne, on peut également faire un lien avec l'utilisation d'une nouvelle plateforme pour faire les dénonciations. En effet, comme mentionné plus haut, Instagram a permis la création de pages de dénonciations anonymes, ce qui a été un motivateur pour certaines victimes à dénoncer leur agresseur. Mon échantillon regroupe trois participantes anonymes et trois participantes non anonymes, mais cela est dû à la contrainte de la collecte de données comme mentionné plus tôt dans les limites des pages de la section méthodologie. En effet, ce n'est pas représentatif des pages de dénonciations, qui sont en très grande majorité remplies de témoignages anonymes. Par exemple, la page *victimsvoces.montréal* analysée dans ce document contient un pourcentage de 93% de personnes anonymes.

Que ce soit à cause de son emploi, telle que professeur au Cégep pour la participante 4441, ou bien du fait que son agresseur était un membre de la famille comme pour la participante 4446, l'anonymat a pu leur permettre de dénoncer sans crainte. Une autre différence notable lors de cette dernière vague de dénonciations en 2020 est d'ailleurs que la grande majorité des agressions et des inconduites sexuelles dénoncées se sont produites avec des ami.e.s de cœur ou des ami.e.s intime.s des victimes. C'est quelque chose de mentionné par les participantes des entretiens, comme décrit précédemment, mais on peut également le remarquer à la lecture des différentes pages de dénonciations sur Instagram. L'impact de l'anonymat lors de cette vague peut donc avoir permis la création d'un *safespace*, permettant aux victimes de ne pas avoir peur cette fois-ci de dénoncer leur.s agresseur.e.s ou tout simplement de raconter leur histoire. De plus, «selon Ashley Kilback, la responsable des communications de l'organisme Services de lutte contre les agressions sexuelles de la Saskatchewan (SASS), les victimes se tournent vers les réseaux sociaux plutôt que vers la police parce qu'il s'agit d'un espace sécurisé» (Lemieux, 2020).

Mme Kilback soutient que le sentiment de sécurité des victimes est décuplé étant donné l'anonymat tant reproché des publications (Lemieux, 2020).

Aussi, dans la littérature sur l'activisme féministe en ligne, le harcèlement en ligne est un thème qui est revenu à quelques reprises. Dans les études de Robert-Lamy (2021) ainsi que celle de Hübner et Pilot (2020) par exemple, où il est question du harcèlement vécu par des administratrices de pages d'activisme féministe sur Facebook et Twitter. L'établissement d'un *safespace* est un élément important de ces groupes d'activisme en ligne. Dans les entretiens faits par Robert-Lamy (2021), cet espace était atteint grâce à la non-mixité des groupes privés sur Facebook. De plus, il y avait une certaine gestion des pages par la suppression de contenus négatifs et violents, ce que l'on a également pu observer dans les pages de dénonciation sur Instagram. Le cyberharcèlement est une composante importante du désir d'anonymat de plusieurs femmes lorsqu'elles souhaitent militer en ligne, comme mentionné dans la littérature : « Pour des raisons de confidentialité et de sécurité – les militantes féministes faisant partie des femmes qui sont le plus à risque d'être victime de cyberharcèlement (Statistique Canada, 2015) – les répondantes ont gardé l'anonymat » (Hübner et Pilot, 2020)(Burlock et Hudon – Statistique Canada, 2015). Même si les victimes ayant dénoncé en ligne ne se considèrent pas toutes comme des activistes ou des militantes, les réponses obtenues dans les entretiens semi-dirigés permettent de comprendre le harcèlement que les femmes, ayant décidé de ne pas être anonymes dans leurs dénonciations, ont pu vivre.

L'anonymat des dénonciations a permis pour certain.e.s de raconter des agressions subies par des gens qu'ils connaissent ou aussi de dénoncer des inconduites considérées comme moins graves et importantes par plusieurs. L'utilisation des réseaux sociaux pour écrire leur témoignage leur permettait de rejoindre une audience, d'avoir une plus grande visibilité et ainsi d'être entendues. C'est quelque chose que les victimes mentionnent souvent comme manquant suite à leur agression, que ce soit par leur entourage ou par le système judiciaire comme expliqué en début de discussion. Et dans cette vague-ci, en utilisant les pages de dénonciations sur la plateforme Instagram, cela a également permis aux victimes d'être anonymes, et donc de ne pas avoir la contrepartie négative normalement associée à leur témoignage.

La participante 4446 explique d'ailleurs que même s'il s'agit de soutien d'une personne qu'elle ne connaît pas, au final elle mentionne que ce témoignage-là lui a fait plus de bien que de porter plainte et d'en parler à ses proches, et que c'est réellement à ce moment-là qu'elle a pu se sentir libérée. C'est selon elle principalement le fait d'avoir été anonyme qui a permis de ne pas avoir de commentaires négatifs des gens, ce qui fait du sens étant donné le retour négatif sur les réseaux sociaux subits à quelques reprises par les participantes 4444 et 4445. Cet impact négatif là a d'ailleurs été soulevé lors de l'entrevue de Geneviève Morin à *Tout le monde en parle* mentionné dans le cadre théorique. En effet, en plus d'avoir perdu le contrôle sur son histoire, elle a subi beaucoup de violence après avoir fait son témoignage dans le Devoir :

« Quand je recule pis que je vois que j'ai participé à un mouvement qui dénonçait la violence, pis que je vois toute la violence qui est générée par les débordements de ce mouvement, moi j'pas fière que ce soit ça le résultat de ça. [...] Y a des réactions qui sont exagérées, c'est épouvantable la violence que moi je vis, que Julien vit, que tous ceux qui ont dénoncé ou qui ont été dénoncés vivent, [...] ça prend des proportions qui dépassent finalement l'histoire personnelle qui s'est passée. » (Geneviève Morin, 2022).

Il s'agit d'un élément important à prendre en compte puisque cela peut avoir des conséquences très graves sur les victimes, comme le mentionne Jenny Charest, directrice générale du CAVAC de Montréal, plus tard dans la même entrevue : « Les réactions autour [des dénonciations] ont pris de l'ampleur, ce qui fait parfois que les victimes ne se sont pas senties crues, ou écoutées vraiment. » (Jenny Charest, 2022). À la différence de l'agresseur.e, cette visibilité-là subie n'a pas été forcée, puisque la victime a elle-même choisi de faire son témoignage. Cependant, elle n'avait peut-être pas évalué les conséquences, puisque le but de l'action était tout autre : « un mouvement que j'ai perçu comme ça en 2020, il y avait une urgence de dire 'ça suffit' [...] c'était se tenir droite pour moi-même, j'arrête de protéger quelqu'un, je participe à ce mouvement-là, qui à mon avis à ce moment-là en 2020, parce que ça l'a changé avec le temps, je parlais avec la force du nombre contre les violences, pas juste que mon histoire existait. » (Geneviève Morin, 2022). Plusieurs des victimes voulaient donc participer à ce mouvement dans un objectif de dénoncer une injustice, comme le font les vigilantes, et parfois elles se font emporter par un mouvement plus grand qu'elles et en subissent des conséquences. Selon Jenny

Charest, « il faut évaluer c'est quoi les besoins de la victime pour qu'elle se tourne vers les bonnes ressources, pour aller voir 'qu'est-ce que moi je peux faire'. » (Jenny Charest, 2022), puisque ce n'est pas tout le monde qui est à l'aise avec la visibilité qui vient avec les réseaux sociaux, surtout de manière non anonyme.

Un autre élément intéressant est que les pages de dénonciations Instagram, ainsi que la page « dis son nom » présente elle aussi dans la vague de l'été 2020, permettaient aux victimes de voir si le nom de leur agresseur était présent sur les différentes pages ou listes. Cela a beaucoup aidé les victimes à se sentir légitimes dans leurs émotions en lien avec l'acte subit, leur confirmant qu'elles n'étaient pas les seules à considérer une personne comme un agresseur. L'objectif d'avertir les autres du danger que représente un individu lors de leur dénonciation est alors encore plus valide, puisqu'elles ont été plusieurs à constater le comportement dangereux d'un individu.

5.4 Les motifs des victimes d'inconduites sexuelles à dénoncer en ligne

Donc en plus de vouloir se libérer et raconter leur histoire, les analyses ont indiqué que les victimes souhaitent aussi, en grande partie, dénoncer un agresseur pour protéger les autres femmes et également lutter contre la culture du viol. Elles ont donc des motifs personnels à dénoncer en ligne, mais également des motivations sociales dans le but d'améliorer la société, majoritairement pour les femmes, et de la rendre plus sécuritaire pour elles. Un lien peut donc être fait avec le vigilantisme numérique indiqué dans la littérature, puisque la quatrième forme d'auto-justice mentionnée par Loveluck (2016) parle d'une dénonciation qui est organisée, comme c'est le cas des différentes pages de dénonciations qui sont regroupées par villes québécoises et qui sont administrées de manière à ce que toutes victimes qui dénoncent puissent rester anonymes si elles le souhaitent. De plus, le but de cette catégorie de vigilantisme vise à dénoncer en ayant comme justifications d'aider à l'intérêt général en palliant à un manque sociétal (Loveluck, 2016), ce qui explique bien ce que les victimes souhaitent faire.

Les mouvements sociaux émergent dans le but de provoquer des changements, et les vagues de dénonciations ne font pas exception. Les personnes ayant dénoncé leur agression dans la vague de l'été 2020 font partie d'un groupe qui ont fait un pas vers un changement social, par leur témoignage au sein du mouvement. Mais ce n'est pas pour cette raison

qu'elles sont toutes des activistes ou bien des militantes, celles-ci ne s'identifiant peut-être pas comme telles. Certaines préfèrent d'ailleurs ne pas se décrire comme une victime lorsqu'elles parlent de l'agression qu'elles ont subie. Ces femmes témoignant de leurs expériences sur les pages de dénonciations, même si elles ne se considèrent pas activistes, sont des agentes de changement social, puisque leurs voix font partie du mouvement. Mais lorsque les motivations sous-jacentes de la victime sont directement de lutter contre la culture du viol et de changer les mentalités, cela est entièrement lié à l'objectif des activistes de dénoncer certaines problématiques et injustices sociales.

Les victimes d'agressions sexuelles qui dénoncent en ligne, qui se considèrent comme des activistes, ne sont pas les seules à lutter pour que la violence basée sur le genre cesse dans notre société. L'étude de Robert-Lamy (2021) mentionnée à plusieurs reprises dans la revue de littérature nous permet de constater le travail fait par de nombreuses femmes sur Facebook pour créer des pages au contenu féministe et créer des *safespaces* pour les femmes en ligne. Un documentaire de Léa Clermont Dion et Guylaine Maroist « Je vous salue salope » parle justement de cette haine envers les femmes qu'on retrouve sur Internet. Sortie en septembre 2022, c'est une œuvre qui fait un constat incroyable sur la « misogynie au temps du numérique » et « l'intimidation virtuelle ». Un autre documentaire de Léa Clermont-Dion est sorti quant à lui en octobre 2021 : « t'as juste à porter plainte ». La réalisatrice et féministe québécoise raconte en trois épisodes ce qu'elle a vécu lors de son processus judiciaire après avoir porté plainte pour agression sexuelle, tout en rencontrant d'autres victimes vivant le même parcours qu'elle. Cela rappelle d'ailleurs ce que la participante 4446 a mentionné dans son entretien concernant sa propre expérience avec le système de justice. En effet, les propos de la victime remis en question lors des interrogatoires et la longueur des procédures sont vraiment des éléments signalés, autant par la participante que par la réalisatrice Clairemont-Dion. Lors de son entretien, la participante 4446 mentionne également qu'elle avait été choquée du documentaire racontant les tactiques des avocats de la défense pour discréditer les victimes. Il s'agit du documentaire « la parfaite victime », sortie en juin 2021 au cinéma, qui explore plusieurs problématiques dans le processus judiciaire en matière d'agressions sexuelles. Ce sont tous des exemples, non exhaustifs, de ce qui a été fait dans les deux dernières années (2021 et 2022) en matière de lutte contre la culture du viol et la violence basée sur le genre, mais

aussi sur cette incapacité du système judiciaire à traiter convenablement les affaires d'agressions sexuelles, malgré les améliorations marquantes qui ont eu lieu depuis *#metoo*.

Malgré le fait que notre échantillon représente des victimes pour qui le système de justice n'a pas été concluant, comme expliqué plus tôt dans la discussion, elles sont suffisamment nombreuses à avoir dénoncé en ligne pour bien illustrer que le problème est réel. Les références-ci haut abondent également dans le même sens. Cette culture malsaine se trouvant dans notre société est à la source même de la création de ses vagues de dénonciations. Les motivations personnelles des victimes de dénoncer sur les plateformes numériques sont donc teintées de cet activisme.

6. CONCLUSION

Suite à l'analyse des publications de la page *victimsvoces.montreal* ainsi que des six entretiens semi-dirigés, nous avons pu recueillir des informations au sujet de différentes thématiques, soit « l'utilisation des réseaux sociaux », « l'impact de l'entourage », « le cyberharcèlement », « l'anonymat », « l'idéologie féministe », « le système judiciaire » et « leur perception de la vague de l'été 2020 ». Cela a permis de mieux comprendre le point de vue d'une victime sur les différentes manières possibles de porter plainte pour agression sexuelle, de comprendre le contexte entourant sa victimisation et aussi de comprendre son utilisation des réseaux sociaux et des pages Instagram. Aussi, autant les participantes que les victimes dans les publications ont mentionné des raisons les ayant motivées à dénoncer en ligne. Elles veulent majoritairement trois choses : raconter leur histoire et se sentir crues et écoutées, dénoncer un agresseur pour éviter que celui-ci fasse du mal à d'autres personnes, finalement lutter contre la culture du viol et changer les mentalités. Les thèmes évoqués ci-haut et les réponses directes des victimes sur leurs motivations ont permis d'éclairer plusieurs éléments et servent à comprendre les motifs du recours aux plateformes numériques par les victimes d'inconduites sexuelles. Des liens ont également été faits avec des problématiques, des stéréotypes et des injustices encore présentes dans notre société, ce qui rejoint ce que veulent généralement dénoncer les activistes. Même si elles ne se considèrent pas toutes comme des activistes, les victimes ayant pris parole dans ces vagues de dénonciations pour que les violences basées sur le genre cessent d'exister, font partie du mouvement social plus général de dénonciation.

On peut souvent entendre dans les médias lors du questionnement d'experts, ou parfois de citoyen.ne.s opinionné.e.s : « Croyez-vous qu'il s'agit de la bonne façon de faire, de dénoncer anonymement sur les réseaux sociaux ? ». Sans entrer dans la philosophie de « la fin justifie-t-elle les moyens », il faut se demander pour quelles raisons les victimes ont choisi d'utiliser les réseaux sociaux, quelles étaient leurs motivations et pourquoi ont-elles cru nécessaire de le faire. Comme mentionné dans l'introduction, la violence basée sur le genre est encore un fléau dans nos sociétés. Les mouvements féministes numériques, encore en essor dans les dernières années, confirment que cette problématique demeure et nécessite d'être résolue.

Les résultats de cette recherche éclairent sur les motivations des victimes à utiliser les réseaux sociaux pour leur dénonciation ainsi que sur les raisons pour lesquelles elles ont senties la nécessité de le faire. Il est maintenant possible de se diriger vers des pistes de solutions, et plusieurs d'entre elles visent deux grandes institutions québécoises, le système d'éducation et le système de justice. En effet, des éléments restent problématiques, malgré les efforts dans les dernières années, tout particulièrement depuis #metoo, pour améliorer la situation. Des recherches interdisciplinaires pourraient aider à cibler ces éléments-là et se diriger vers une société plus juste envers tous les genres. Comme le mentionnait Juliette Bélanger-Charpentier dans l'entrevue du devoir cité en introduction de cette recherche, « il reste encore énormément de travail à faire. Beaucoup de structures à mettre en place qui ne font pas que répondre après le problème, donc une fois que la violence a été commise » (DuSablon, Forest, Balthazard, 2022). C'est cette culture du viol et ce manque d'éducation qui est la racine du problème et il faut agir pour que les victimes se sentent réellement écoutées, sans avoir besoin de dénoncer en ligne. Et ultimement, optimistiquement, éviter que de telles victimes existent.

De futures recherches devraient être menées pour approfondir les impacts de tels mouvements sociaux dans notre société, mais également sur les individus impliqués. Des enquêtes journalistiques s'y intéressent de plus en plus, mais il s'agit d'un phénomène relativement nouveau et la recherche s'y est assez peu consacrée encore. La dimension du vigilantisme et de l'activisme digital devrait être incluse dans ces futures études, celle-ci n'offrant qu'une brève introduction du lien entre ces concepts et les mouvements de dénonciations. Concrètement, une meilleure éducation au sujet des ressources disponibles devrait être continuellement améliorée, pour permettent aux victimes de se diriger vers les bonnes ressources et ne pas sentir que la dernière option qui leur reste, pour se sentir écoutée et pour sentir que les gens sont de leur côté, est de dénoncer l'agresseur.e en ligne.

7. RÉFÉRENCES

- Akrich, M. (2017). Les objets techniques et leurs utilisateurs - De la conception à l'action. Dans M. Callon, M. Akrich et B. Latour (dir.), *Presses des Mines - Sociologie de la traduction*. pp. 179-199.
- Bard, C., Béranger, A., Carbutar, C., De Haas, C. et Béja, A. (2013). Le militantisme féministe aujourd'hui. *Esprit*, pp.68-84. <https://doi.org/10.3917/espri.1310.0068>
- Bertrand, D. (2018). L'essor du féminisme en ligne. *Réseaux*, 2-3(208-209). P.232-257. <https://doi.org/10.3917/res.208.0229>
- Bhattacharyya, R. (2018). #Metoo Movement: An Awareness Campaign. *International Journal of Innovation, - Creativity and Change*, 3(4).
- Burlock, A. et Hudon, T. (2018). Les femmes et les hommes ayant subi du cyberharcèlement au Canada. *Regards sur la société canadienne – Statistique Canada*, (75). <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/75-006-x/2018001/article/54973-fra.pdf>
- Callon, M. (2006). Sociologie de l'acteur réseau. Dans Akrich, M., Callon, M. et Latour, B. (dirs), *Sociologie de la traduction : textes fondateurs*. Paris : Les Mines. pp. 267-276.
- Certeau, M. (1980). Arts de faire (Nouv. éd). *Gallimard*.
- Chuck, E. (2017). #MeToo: Hashtag Becomes Anti-Sexual Harassment and Assault Rallying Cry. *NBC-News*. <https://www.nbcnews.com/storyline/sexual-misconduct/metoo-hashtag-becomes-anti-sexual-harassment-assault-rallying-cry-n810986>
- Clark, H. (2010). Australian Institute of Family Studies. *Family Matters*, no.85. <https://search.informit.org/doi/epdf/10.3316/informit.242732698194592>
- Classen, C. C., Palesh, O. G. et Aggarwal, R. (2005). Sexual Revictimization - A Review of the Empirical Literature. *Trauma, Violence, & Abuse*, 6(2). <https://journals.sagepub.com/doi/pdf/10.1177/1524838005275087>
- Coelho, R.L.F., Oliveira, D.S. et Almeida, M.I.S. (2016). Does social media matter for post typology? Impact of post content on Facebook and Instagram metrics. *Emerald Insight*. <https://www.emerald.com/insight/content/doi/10.1108/OIR-06-2015-0176/full/html#abstract>
- Collectif UQAM et RQCALACS. (2018). Témoigner de son agression à caractère sexuel sur Internet. Fiches pour l'intervention. *Montréal : Service aux collectivités de*

l'UQAM/Regroupement québécois des CALACS/Je Suis Indestructible.
https://sac.uqam.ca/upload/files/Temoigner_ACS_Internet_fiches_intervention.pdf

- Cortoni, F. et Pham, T. H. (2017). *Traité de l'agression sexuelle : Théories explicatives, évaluation et traitement des agresseurs sexuels.* *Mardaga.*
https://books.google.ca/books?hl=en&lr=&id=sbfXDgAAQBAJ&oi=fnd&pg=PT3&dq=agression+sexuelle&ots=iDH1YFxFkz&sig=tsgbw3SOQuEHrW0IVfXYgzU0Z8o&redir_esc=y#v=onepage&q=agression%20sexuelle&f=false
- Dixon K (2014) Feminist online identity: Analyzing the presence of hashtag feminism. *Journal of Arts and Humanities*, 3(7), p.34.
<https://www.theartsjournal.org/index.php/site/article/view/509>
- Dumsday, T. (2009). On Cheering Charles Bronson: The Ethics of Vigilantism. *The Southern Journal of Philosophy*, 47, p.49–67. doi: 10.1111/j.2041-6962.2009.tb00131.x
- Durocher, V. (2020). « Très déçu, mais que veux-tu, c'est un homme »: analyse des stéréotypes dans les commentaires Facebook en écho du mouvement #MoiAussi. *[Script]um.* <https://scriptum.vocum.ca/index.php/scriptum/article/view/65>
- DuSablou, M., Forest, J. et Balthazard, J. 2022. Point de vue - La pertinence de #MoiAussi aujourd'hui. *Le Devoir.* [Vidéo] Point de vue | La pertinence du mouvement #MoiAussi aujourd'hui | Le Devoir
- Earl, J. et al., (2010). Changing the World One Webpage at a Time: Conceptualizing and Explaining 'Internet Activism'. *Mobilization: An International Quarterly*, 15(4), p.425–446. <https://doi.org/10.17813/mai.15.4.w03123213lh37042>
- Favarel-Garrigues, G. et Gayer, L. (2016). Violer la loi pour maintenir l'ordre : Le vigilantisme en débat. *Politix*, 115(3). 7-33. <https://doi.org/10.3917/pox.115.0007>
- Favarel-Garrigues, G., Tanner, S. et Trottier, D. (2020). Introducing digital vigilantism. *Global Crime*, 3-4(21), p.189-195. <https://doi.org/10.1080/17440572.2020.1750789>
- Ferrandi, R. (2018). Autour de « balance ton porc ». *Psychologues et Psychologies*, 255, p.013-017. <https://doi.org/10.3917/pep.255.0010c>
- Fotopoulou, A. (2016). Digital and Networked by Default? Women's Organisations and the Social Imaginary of Networked Feminism. *New Media & Society*, 18(6), pp.989–1005. <https://link.springer.com/content/pdf/10.1057/978-1-137-50471-5.pdf>
- Fourchard, L. (2018). État de littérature. Le vigilantisme contemporain. Violence et légitimité d'une activité policière bon marché. *Critique internationale*, 78, p.169-186. <https://doi.org/10.3917/cii.078.0169>

- Gomes, V. (2016). Exploration du féminisme en ligne : le cas du blogue québécois Je suis féministe (Mémoire de maîtrise). *Université du Québec à Montréal*. Récupéré d'Archipel l'archive de publications électroniques de l'UQAM : <http://www.archipel.uqam.ca/id/eprint/8591>.
- Hachey, I. (2022). Des cicatrices et des regrets - L'affaire Julien Lacroix, deux ans plus tard. *La Presse- Enquête*. <https://www.lapresse.ca/actualites/2022-11-16/l-affaire-julien-lacroix-deux-ans-plus-tard/des-cicatrices-et-des-regrets.php>
- Haskell, L. et Randall, M. (2019). The Impact of Trauma on Adult Sexual Assault Victims. *Department of Justice Canada*. http://www.tricountywomenscentre.org/uploads/5/7/6/6/5766610/trauma_eng.pdf
- Hübner, L. A. et Pilot, A. (2020). Mobilisations féministes sur Facebook et Twitter, *Terminal*, (127). <https://doi.org/10.4000/terminal.5764>
- Imbert, G. (2010). L'entretien semi-directif : A la frontière de la santé publique et de l'anthropologie. *Recherche en Soins Infirmiers*. 3(102), p. 23-34.
- Johnston, L. (1996). What is vigilantism? *The British Journal of Criminology*. 36(2). 220–236. doi: 10.1093/oxfordjournals.bjc.a014083
- Kohn, L. et Christiaens, W. (2014). Les méthodes de recherches qualitatives dans la recherche en soins de santé : apports et croyances. *Reflets et perspectives de la vie économique*, LIII, 67-82. <https://doi.org/10.3917/rpve.534.0067>
- Knibiehler, Y. (2004). Le Siècle des féminismes. Sous la direction de Gubin, E., Jacques, C., Rochefort, F., Studer, B., Thebaud, F. et Zancarini-Fournel, M. Préface De Michelle Perrot, Paris, *Les Éditions de l'Atelier / Éditions Ouvrières*, p.463, <https://doi.org/10.4000/cliio.1829>
- Lamoureux, D. et Mayer, S. (2019). Portraits de féministes francophones du XXIe siècle au Québec. *Recherches féministes*, 32(2), pp.129–148. <https://doi.org/10.7202/1068343ar>
- Latzko-Toth, G. et Proulx, S. (2015). Appropriation des technologies. Dans Bouchard, F., Doray, P. et Prud'homme, J. (Eds.), *Sciences, technologies et sociétés de A à Z. Presses de l'Université de Montréal*. doi:10.4000/books.pum.4256
- Lemieux, A. (2020). Une page Instagram de dénonciations anonymes voit le jour à Regina. *ICI Saskatchewan – Radio-Canada*. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1723200/denonciations-agressions-reseaux-sociaux-instagram-saskatchewan>
- Lessard, M. (2017). Les dénonciations publiques d'agressions sexuelles : du mauvais usage de la présomption d'innocence ('Public Denunciation of Sexual Assault:

- Misunderstanding the Presumption of Innocence'). *Canadian journal of women and the law - Revue juridique La Femme et le droit*. 29(2). p.401-430. <https://www.utpjournals.press/doi/abs/10.3138/cjwl.29.2.401>
- Litleton, H., Axsom, D. et Grills-Taquechel, A. (2009). Sexual assault victims' acknowledgment status and revictimization risk. *Psychology of Women Quarterly*, no.33. <https://journals.sagepub.com/doi/pdf/10.1111/j.1471-6402.2008.01472.x>
- Longuenesse, É. (2018). Du militantisme à l'activisme, remarques sur la circulation de quelques mots entre le français, l'anglais et l'arabe. *Revue internationale de politique comparée*, 25(1-2), pp. 83-103. <https://www.cairn.info/revue-internationale-de-politique-comparee-2018-1-page-83.htm#pa19>
- Loveluck, B. (2016). Le vigilantisme numérique, entre dénonciation et sanction. *Deboeck supérieur – Politix*, 3(115). pp.127-153. <https://www.cairn.info/revue-politix-2016-3-page-127.htm>
- Maheu, M. (2014). #AgressionNonDénoncée : des victimes brisent le silence. *Radio-Canada*. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/692532/agressions-non-denoncees-campagne-federation-femmes-quebec-twitter>
- Maricourt, C. de, et Burrell, S. R. (2022). #MeToo or #MenToo? Expressions of Backlash and Masculinity Politics in the #MeToo Era. *The Journal of Men's Studies*, 30(1), p.49–69. <https://doi.org/10.1177/10608265211035794>
- Ministère de la Sécurité publique. (2017). Statistiques criminalité au Québec — Principales tendances 2016. *Gouvernement du Québec*. https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/police/statistiques/criminalite/2016/stats_criminalite_2016_2.pdf
- Moreno Gálvez, F. J. et Sierra Caballero, F. (2022). Social appropriation of new technologies. *Internet Policy Review*, 11(1). <https://doi.org/10.14763/2022.1.1647>
- Morin, G. (2022). À l'émission *Tout le monde en parle*.
- Ohlheiser, A. (2017). The woman behind 'Me Too' knew the power of the phrase when she created it — 10 years ago. *The Washington Post – Internet culture*. <https://www.washingtonpost.com/news/the-intersect/wp/2017/10/19/the-woman-behind-me-too-knew-the-power-of-the-phrase-when-she-created-it-10-years-ago/>
- Paillé, P. et Mucchielli, A. (2016). L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales. *Armand Colin*. <https://doi.org/10.3917/arco.paill.2016.01>
- Paquette, E. (2016). Ni déni ni police : réagir aux agressions sexuelles dans le mouvement étudiant. Le cas de l'AFESH de l'UQAM. *Les territoires de l'art - Art et politique*. <https://id.erudit.org/iderudit/80890ac>

- Pavard, B. (2018). Faire naître et mourir les vagues : comment s'écrit l'histoire des féminismes. *Itinéraires*. <https://doi.org/10.4000/itineraires.3787>
- Phillips, S. (2007). A brief history of Facebook. *The Guardian*. <https://www.theguardian.com/technology/2007/jul/25/media.newmedia>
- Pineda, A. (2022). Que reste-t-il de #MoiAussi ?: Secousses québécoises d'un mouvement planétaire. *Somme Toute et Le Devoir*.
- Prairie, M. et Roy-Blais, C. (2016). Je suis féministe - le livre, Montréal, Les éditions du remue-ménage, 2016, 204 p. <https://doi.org/10.7202/1050673ar>
- Radio-Canada. (2020). Les dénonciations anonymes sur Facebook au cœur d'un débat juridique. *Radio-Canada – Info – Procès et poursuites*. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1721579/inconduite-sexuelle-demande-action-collective-facebook-instagram>
- Ridde, V., Dagenais, C. et Daigneault, I. (2019). It's time to address sexual violence in academic global health. *BMJ Global Health*. <https://gh.bmj.com/content/bmjgh/4/2/e001616.full.pdf>
- Robert-Lamy, C. (2021). « C'est confus, mais c'est parce qu'il y a beaucoup d'émotions » ; Témoignages du militantisme féministe sur Facebook (Mémoire de maîtrise). *Université du Québec à Montréal*. Récupéré d'Archipel l'archive de publications électroniques de l'UQAM. <https://archipel.uqam.ca/14921/1/M17129.pdf>
- Savard-Moisan, R. (2017). Le traitement médiatique du mouvement #AgressionNonDénoncée dans la presse écrite québécoise francophone. *Mémoire*. <https://core.ac.uk/download/pdf/84299869.pdf>
- Silva, K. (2018). Vigilantism and cooperative criminal justice: is there a place for cybersecurity vigilantes in cybercrime fighting?. *International Review of Law, Computers & Technology*, 32(1), p.21-36, DOI: 10.1080/13600869.2018.1418142
- Statista. (2022). Distribution of Instagram users worldwide as of April 2022, by age and gender. *Statista*. <https://www.statista.com/statistics/248769/age-distribution-of-worldwide-instagram-users/>
- Statistique Canada. (2015). Criminal victimization in Canada - 2014. *Statistique Canada*. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2015001/article/14241-eng.htm>
- Sweet, P. L. (2019). The Sociology of Gaslighting. *American Sociological Review*, 84(5), p.851–875. <https://doi.org/10.1177/0003122419874843>
- Trottier, D. (2020). Confronting the digital mob: Press coverage of online justice seeking. *Erasmus Universiteit Rotterdam*. <https://doi.org/10.1177/0267323120928234>

- Trudel, P. (2021). Entrevue concernant l'anonymat d'une auteure de la page « Dis son nom ». *Radio Canada – ICI RDI Info*.
- Trudel, K. (2020). Inconduite ou agression, il y a une différence. *La Presse*.
<https://www.journaldemontreal.com/2020/07/15/harcelement-sexuel-et-agression-sexuelle-pas-le-meme-combat>
- Vassey, J., Metayer, C., Kennedy, C.J. et Whitehead, T.P. (2020). #Vape: Measuring E-Cigarette Influence on Instagram with Deep Learning and Text Analysis. *Frontiers in Communication*, Vol. 4.
<https://www.frontiersin.org/article/10.3389/fcomm.2019.00075>

8. ANNEXES

Annexe 1 :

Message partagé sur le mur des pages *Instagram* de dénonciations.

« Bonjour à tous.tes ! Dans le cadre de sa maîtrise en criminologie, une étudiante souhaite faire de entretiens avec des personnes qui ont fait une dénonciation concernant une agression sexuelle qu'elle a subi, et qu'elle a rendu publique, anonymement ou non, dans la vague de dénonciations de l'été 2020 sur les réseaux sociaux. Le but de la recherche est de comprendre les motifs du recours aux plateforme numérique comme mode de dénonciation des victimes d'inconduites sexuelles, et ultimement, pour aider à augmenter la recherche sur les agressions sexuelles dans notre société québécoise. Il s'agit de faire une entrevue avec elle (sur la plateforme Zoom) et de discuter de son utilisation des réseaux sociaux en général, et plus précisément dans le cadre de la vague de dénonciations. Merci de la contacter en privé si vous êtes intéressé.e à participer, le tout va bien sûr rester anonyme !

Alex Thibault

@thibaultalex (pour le tag Instagram)

alex.thibault.1@umontreal.ca ».

Annexe 2 :

Message envoyée directement aux victimes non-anonymes des pages.

« Bonjour [nom de la personne]! On ne se connaît pas, mais j'étudie en Criminologie à Mtl, et je fais un projet de maîtrise sur les dénonciations d'inconduites sexuelles. Je serais intéressée à faire une entrevue avec toi si tu le veux bien, c'est dans le cadre de mon projet final de maîtrise. C'était bien toi qui avais fait une des publications sur la page de dénonciations de [ville associée à la page de dénonciations] ? »

Annexe 3 :

Motifs des victimes d'inconduites sexuelles de dénoncer sur une plateforme numérique –

Partie 1 : Analyse de la page *victimsvoces.montreal*.

Catégorie de motivations/motifs	Objectifs et significations	Nombre de mentions	Exemples
Personnelle	Déposer le récit, libérer la parole et canaliser la souffrance	12	<p>« Depuis la vague de dénonciations, j'hésite beaucoup à raconter mon histoire.. j'hésite beaucoup à savoir si je suis réellement prête... mais je crois qu'il est temps que je me vide de cette colère, cette douleur et cette tristesse qui m'habite depuis beaucoup trop longtemps... »</p> <p>« Je ressentis un grand bien à écrire mon expérience merdique.. si ça peut aider quelqu'un »</p> <p>« Maintenant c'est dit et je peux être plus en paix avec moi-même ».</p> <p>« J'ai dit 10% de mon histoire, je ne sais pas dans quoi cela se qualifie, mais juste en parler un peu me fait du bien. »</p> <p>« [...] je pense que ça pourrait me permettre de tourner la page. »</p>
Personnelle	Poser un premier geste	2	<p>« J'aurais dû faire quelque chose, j'aurais dû parler, mais je ne l'ai pas fait. Aujourd'hui, je le fais. Son nom c'est [nom] »</p> <p>« J'en ai jamais parlé à personne, ni à ma mère, ni à ma sœur. Ni même aux 2 thérapeutes que j'ai eus dans les dernières années. Merci de m'avoir écouté, j'espère un jour trouver les mots pour en parler avec un professionnel afin de mieux comprendre ce qui s'est passé. »</p>
Personnelle	Rechercher de l'aide ou du soutien d'autres femmes dans le but de se sentir moins seule	1	<p>« Au début du mouvement, j'ai cherché son nom sur la liste juste par curiosité, sans le trouver. Puis après quelques jours cette amie m'a contacté pour m'aviser que son nom était sorti. Ça m'a donné le courage d'écrire ce témoignage... à ma connaissance, je suis là 5^e fille. Son nom c'est [nom]. »</p>
Personnelle	S'exprimer dans un espace jugé sécuritaire parce que l'on peut	2	<p>« Je remercie la personne qui a parlé avant moi puisque je ne l'aurais jamais fait. »</p>

	contrôler l'auditoire, choisir de rester anonyme ou encore s'exprimer dans une communauté bienveillante		« Merci à ceux qui prennent le temps de nous lire et de nous croire »
Personnelle/Sociale	Dénoncer un agresseur (individuellement ou collectivement) pour éviter qu'il ne s'en prenne à d'autres femmes	10	« [...], je me suis faite agresser sexuellement cette soirée-là. Aujourd'hui je te dénonce toi, [nom] » « [Nom], tu as fait plus d'une victime, mais c'est aujourd'hui que ça s'arrête et ça n'aurai jamais dû commencer! » « Je partage ce bout dégueulasse et gênant de ma vie même si j'ai longtemps hésité! Car je sais que cet homme et cette femme sont dangereux et qu'ils sont souvent sortis d'affaire avec de bons avocats. » « I told myself I wouldn't expose anyone but it comes to a point where some of you guys are predators. »
Personnelle/Sociale	Se rallier à d'autres survivantes et/ou s'inscrire dans le mouvement social déclenché par les mot-clics #AgressionNonDénoncée, #MeToo, etc.	3	« Un message a déjà été fait pour cette personne alors je me lance. » « Bref, tout ce que je lis depuis les derniers jours m'ont ouvert les yeux, moi qui pensait que ça n'arrivait qu'aux autres, [...] ». ** Une qui a mit le #metoo à la fin de sa publication « Je vois énormément de dénonciations depuis quelques jours et je me suis dis que c'était le temps pour moi de dénoncer mon agresseur. »
Sociales	Se mobiliser, s'organiser, lutter contre la culture du viol afin de changer les mentalités	14	« Avec la vague de dénonciation qu'on a en ce moment, j'ai envie de dénoncer quelque chose qui n'est clairement pas assez dénoncé : Les agressions sexuelles dans une couple. On parle beaucoup de violence psychologique et de manipulation dans les relations amoureuses comme toi tu m'as fait vivre pendant un an et demi, mais on parle très peu des agressions sexuelles dans celle-ci. On en parle moins parce que ceux et celles à qui ça arrive le banalisent eux-mêmes en se disant que c'est normal! Mais non! »

			<p>« [...] je suis une parmi tant d'autres et je le sais. Les girls, c'est pas normal ce qu'il vous a fait, ce n'est pas acceptable. »</p> <p>« Pour un système où l'état prône la justice et la sécurité, nous souffrons beaucoup trop pour des choses évidentes qui n'auraient jamais dû avoir eu lieu... FUCK LA CRISS DE CULTURE DU VIOL pis FUCK LA DISCRIMINATION SEXUELLE ENVERS LES HOMMES. Ça fait maintenant quatre ans... »</p> <p>« My story is boring. Why boring? Because it's so common that we [women] feel like it's not worth mentioning. But the thing is, it's not normal. So judge by yourself if this is boring or just something that needs to change in this fucking rape culture.»</p> <p>« LA raison pour laquelle je le dénonce ici c'est que l'éducation sexuelle doit-je faire très jeune. »</p>
Sociales	Aider d'autres personnes pour redonner et partager l'expérience	8	<p>« Je ressentis un grand bien à écrire mon expérience merdique.. si ça peut aider quelqu'un »</p> <p>« Les filles, que vous laissez un gars vous embrassez et ne voulez pas aller plus loin et que le gars ne respecte pas sa, c'est un viole. Vous aviez le droit de dire NON, et surtout garder pas ce traumatisme en dedans de vous, parler s'en! Que sa sois à moi, une amie, un membre de famille, vous n'êtes pas seule. »</p> <p>« Donc, je raconte mon histoire aujourd'hui pour que personne n'est à souffrir comme je l'ai fait. »</p> <p>« Petit conseil : Parfois tu rentres dans un tunnel dans la vie et tu chercher les lumières pour t'en sortir... chères victimes, c'est toi cette magnifique lumière, guide toi où ton cœur le désire et tu seras toujours éclairée. »</p> <p>« J'espère vraiment que d'autres filles qui y ont travaillé vont pouvoir savoir qu'elles sont pas seules puisque je sais et j'ai vu plusieurs autres filles se faire toucher de la même manière! »</p>